

LA PROPAGANDE AU RALENTI

La représentation médiatique des personnes en séjour irrégulier



Pendant la rédaction de ce livret, un des participants, A.B., a été arrêté et enfermé dans une prison appelée « centre fermé ».

A.B. a quitté son pays car il y était en danger et espérait trouver un refuge en Belgique, mais sa demande d'asile a été rejetée. Malgré la vie difficile qu'il menait ici, il était très actif dans diverses associations. Toutes ces années, il a lutté contre le racisme et a dénoncé les conditions de vie inhumaines des personnes en séjour irrégulier. Il était présent à toutes les actions et manifestations et a participé activement à la réalisation de ce livret.

Bruxelles était son port d'attache, mais il avait de nombreux amis en Flandre où il passait aussi une partie de son temps. A.B. est aussi un grand sportif et a été membre du conseil d'administration d'un club de course de Bruxelles. Le 15 septembre 2019, il a été déporté dans le pays qu'il a fui il y a une dizaine d'années. Pour l'instant, nous n'avons aucune nouvelle de lui.

Ce livret lui est dédié ainsi qu'à toutes les personnes en séjour irrégulier...

Sommaire

01	Introduction
02	Présentation des partenaires
03	Animation préparatoire : travailler sur les représentations du groupe
04	Réflexions sur le langage : illégaux, clandestins, sans-papiers, etc.
05	Analyses de quatre extraits de journaux télévisés
06	Fiches infos
07	Bibliographie
08	Crédits

01Introduction

« La propagande au ralenti » est une série d'outils d'analyse des images qui propose de questionner nos imaginaires et de comprendre l'impact des messages médiatiques sur nos représentations du monde. Ce troisième volume a été réalisé en collaboration avec les associations Pigment, Samenlevingsopbouw Brussel et un groupe de travail composé de personnes en séjour irrégulier (que nous appellerons tout au long de ce livret : les expert.e.s de vécu), et a pour objectif de questionner la représentation médiatique des personnes en séjour irrégulier.

Par ce projet, nous souhaitons, avant tout, redonner un visage aux personnes en séjour irrégulier et déconstruire des images et des discours qui enferment, isolent et figent la pensée dans des schémas binaires, qui créent des « Eux » et des « Nous » imaginaires.

Ce projet répond aussi à une demande des expert.e.s de vécus qui souhaitaient avoir à leur disposition un outil permettant de parler de leurs réalités sans devoir systématiquement devoir aborder leurs situations individuelles ou leurs vécus personnels.

Ce travail nous semble indispensable dans le contexte actuel de repli identitaire où les discours dominants accusent de manière simpliste l'Autre, quel qu'il soit, de tous les maux de notre société. De trop nombreuses productions médiatiques participent à la diffusion de ce type de discours en invisibilisant ou/et en simplifiant à outrance la réalité complexe des personnes en séjour irrégulier, contribuant ainsi à véhiculer des préjugés à leur sujet.

La situation des personnes en séjour irrégulier recouvre une réalité complexe. Or, on nous présente ces personnes presque uniquement comme une masse inidentifiable, déshumanisée et criminelle, comme un problème qui se règlerait par leur enfermement dans des centres fermés, par des rafles et par la criminalisation des solidarités. Il est trop rare de pouvoir entendre un autre discours, plus complexe ou nuancé à ce sujet.

Nous sommes persuadés que le traitement médiatique des personnes en séjour irrégulier constitue un enjeu de taille et nous souhaitons y contribuer en réalisant ce livret pédagogique.

Celui-ci est la compilation des contenus de 6 ateliers menés avec les expert.e.s de vécu. Le point de départ de la plupart des ateliers a été l'analyse de différents documents médiatiques qui véhiculent une image univoque de la situation des personnes en séjour irrégulier. Nous nous sommes concentrés sur des productions issues de la presse d'information car, pour beaucoup d'entre nous, cette presse constitue l'unique source d'information et participe donc activement à façonner notre perception du réel.

Quatre extraits de journaux télévisés sont analysés au sein de ce livret et portent tant sur le fond que sur la forme. Ils constituent autant de pistes pour les travailleurs sociaux et les professeurs qui souhaitent aborder la question des personnes en séjour irrégulier ou plus largement celle de la représentation de l'«Autre». Ces analyses peuvent constituer le point de

départ de discussions et de réflexions, ou permettre d'aborder des points précis liés aux thématiques abordées, ou encore d'initier des activités d'éducation critique aux médias avec des groupes de jeunes à partir de 15 ans et des adultes. Mais nous espérons que ce travail pourra aussi sensibiliser d'autres acteurs de la société (comme les journalistes ou les membres de notre gouvernement).

Nous ne proposons pas de méthodologie fixe pour la mise en place de ces activités mais plutôt des pistes d'exploitation de cette thématique. Une activité qui a pour but de préparer le groupe à l'analyse en travaillant sur leurs représentations est présentée en début de ce livret.

Certains concepts abordés lors des analyses sont expliqués en détails dans les fiches infos qui se trouvent à la fin de ce livret. Les différents supports analysés sont, quant à eux, disponibles sur le site Internet de ZIN TV (https://zintv.org/la-propagande-au-ralenti-3).

Enfin, avant de vous souhaiter une bonne lecture, rappelons que les sujets abordés dans le cadre de ce livret sont vastes et complexes. Nous ne prétendons donc en offrir une vue exhaustive et nous vous invitons vivement à creuser les points qui vous interpellent.

Bonne découverte.

02

Présentation des partenaires



ZIN TV est une association d'éducation permanente dont la mission principale est la construction d'un modèle de communication démocratique et citoyen. Cette mission est remplie à travers la mise en place de 4 axes de travail complémentaires: les ateliers vidéo menés dans le cadre de la permanence vidéo des luttes sociales (PVLS), les productions audiovisuelles réalisées en soutien et en collaboration avec les mouvements sociaux, la plateforme Internet d'information et les ateliers et outils pédagogiques. ZIN TV rassemble des acteurs du monde associatif et artistique, des militants, des mouvements sociaux et des citoyens impliqués dans la vie sociale ainsi que des publics n'ayant pas toujours l'occasion de s'exprimer et de se rencontrer.



L'asbl Pigment possède une véritable expertise en matière de travail de groupe sur les thématiques liées à la lutte contre la pauvreté. Depuis 2006, Pigment soutient les personnes en séjour irrégulier par le dialogue et la rencontre, la formation et la sensibilisation, l'action et la revendication. Elle lutte contre l'injustice et l'exclusion avec les personnes concernées. A travers le travail de groupe, Pigment a comme but de changer les structures sociétales et institutionnelles en faveur d'une politique d'inclusion et de lutte contre la pauvreté. En organisant un accueil de jour accessible et plusieurs activités (football, jogging, cours d'informatique, cuisine, etc.), Pigment veut mettre en place un accueil chaleureux, reposant et de l'espace. Un espace pour s'unir et travailler activement sur un certain nombre de thèmes politiques tels que l'accueil d'hiver, les soins de santé mentale, logements vides etc. Pigment a travaillé ces dernières années avec différents groupes de personnes en séjour irrégulier comme *Nous Sommes* et *le groupe Familles*. Elle soutient également les collectifs autonomes bruxellois des personnes en séjour irrégulier, et leur lutte pour la liberté de circulation et installation pour tous et toutes.



L'asbl Samenlevingsopbouw Brussel défend les droits fondamentaux de tous et toutes les bruxellois.es. Sa mission est centrée sur la mise en place d'un soutien professionnel à destination de groupes socialement vulnérables en détectant des problèmes vécus collectivement et en mettant en œuvre des solutions durables et structurelles. Une de leurs équipes a pour mission de renforcer les personnes en séjour irrégulier et les informer de leurs droits afin de les faire valoir. Samenlevingsopbouw Brussel organise des permanences socio-juridiques hebdomadaires et des formations. Elle soutient des collectifs, dans leur mise en place, ainsi que dans leur évolution vers leur autonomie. Elle a soutenu le collectif des travailleurs sans-papiers, a fait un travail politique sur l'accès au cours de néerlandais et à l'Aide Médicale Urgente, a cofondé le Migratiecoalitie, a développé des campagnes comme « Votez Sans-papiers ». Un travail de groupe se fait également avec « Cri d'alarme des sans-papiers » via la méthodologie de Digital Storytelling et le groupe Familles en séjour irrégulier.



Depuis octobre 2014 ces deux asbl collaborent au sein de Voyaach, une maison qui accueille les initiatives de, par et pour les personnes en séjour irrégulier. Ensemble, elles organisent de nombreuses activités comme des séances d'informations adaptées aux préoccupations des publics visés, des actions politiques et des activités sportives et culturelles. Voyaach vise aussi à soutenir les collectifs des personnes en séjour irrégulier en leur offrant un lieu de travail.

Les expert.e.s de vécus

Une des conclusions de ce travail montre que l'on parle beaucoup des personnes en séjour irrégulier, mais jamais avec elles. Or ce sont eux et elles qui (sur) vivent dans cette situation, jour après jour. Il était donc essentiel de nous associer pour ce projet.

Nous avons réuni 22 personnes qui n'ont pas de titre de séjour valable afin de former le groupe des expert.e.s de vécus. Certain.e.s vivent en Belgique depuis plusieurs années, d'autres viennent d'arriver. Ils, elles ont tous et toutes des parcours et des combats singuliers, des manières différentes de voir le monde et de percevoir leur situation. Nous les avons rassemblées ici avec un but en commun : travailler sur la représentation des personnes en séjour irrégulier pour initier un changement de mentalité.

Ce témoignage d'un des experts illustre bien la motivation commune des participant.e.s :

d'abord, parce que moi-même je suis concerné. Je suis ce qu'on appelle très vulgairement « sans-papiers ». Je pense que c'est très important d'expliquer au plus de gens possible ce que vivent, ce que sentent, ce que traversent des personnes dans notre situation. Raison pour laquelle j'ai cette motivation, parce que je me dis qu'il y a beaucoup de personnes qui ne maitrisent pas le fonctionnement, qui ne comprennent pas exactement de quoi nous souffrons et pourquoi.

Les intervenants invités

Six séances de travail de quatre à cinq heures ont été organisées pour réaliser ce livret. Durant ces séances, nous avons interrogé nos représentations, débattu, imaginé des solutions et analysé collectivement différents documents médiatiques. Nous avons aussi rencontré et discuté avec deux intervenants qui nous ont permis d'affiner notre réflexion sur le sujet :

Sophie Lejoly,

journaliste et secrétaire générale adjointe de l'Association des Journalistes Professionnels, a répondu à nos questions sur le

journalisme, les médias et leurs fonctionnements. Cet entretien a inspiré la fiche info n°1 « Le système médiatique » page 104.



Flor Didden,

responsable des questions liées à la migration chez 11.11.11 Nationaal,

a mené une réflexion sur les mots et les métaphores utilisés pour parler des migrations. Cette intervention a, quant à elle, inspiré le chapitre n°4 « Réflexions sur le langage » page 18.

Animation préparatoire : TRAVAILLER SUR LES REPRÉSENTATIONS DU GROUPE

Avant d'analyser la manière dont sont représentées les personnes en séjour irrégulier dans les médias, il peut être utile de faire émerger les représentations des participants à propos de ce groupe afin de démarrer les analyses sur des bases communes. Pour cela, nous avons utilisé un photo-langage, un outil intéressant pour faciliter les discussions et donner corps aux réflexions. Par ailleurs, travailler sur les représentations permet de comprendre que celles-ci ont un impact concret sur des êtres humains qui les subissent et permet de rappeler que l'éducation aux médias a notamment pour objectifs de :

66 Préparer chaque individu à être un citoyen responsable, capable de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures et différences tout en assurant à tous des chances égales d'émancipation sociale en *luttant ainsi contre toute forme de discrimination* ¹.

> C'est pour cette raison qu'il est aussi intéressant de confronter les réponses des participants à celles des expert.e.s de vécus avec lesquels l'exercice présenté cidessous a été réalisé, en partant de la guestion :

66 Qu'est-ce qu'une personne en séjour irrégulier ?



Etaler les visuels sur une table au centre de la pièce. (Dans notre cas. nous avions utilisé le photolangage MOTUS, des images pour le dire²).

Demander à chaque participant de choisir une ou deux cartes qui représentent les personnes en séjour irrégulier et poser la question « qu'est-ce qu'une personne en séjour irrégulier pour vous ? » Si l'expression « personne en séjour irrégulier » ne parle à personne, utiliser « personne sans-papier ».

Ensuite, lorsque tout le monde aura choisi sa ou ses cartes, demander à chaque participant d'expliquer son choix.

Il est essentiel de permettre à chacun de s'exprimer dans le respect et l'écoute. L'objectif de cette activité est de faire émerger les représentations de chacun, il n'existe donc pas de bonne ou de mauvaise réponse.

A la fin du tour de parole. l'animateur fera une synthèse des interventions de chacun.

- Il sera intéressant de demander aux participants d'où viennent. selon eux. ces représentations?
- Pour prolonger l'exercice, on peut également proposer aux participants de l'appliquer aux représentations de groupes valorisés médiatiquement et de les comparer aux réponses obtenues précédemment.

Confronter les réponses des participants à la définition d'une personne en séjour irrégulier proposée dans la fiche info et/ ou aux réponses des expert.e.s en vécus ci-dessus.

^{.1} CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS.

[«] L'éducation aux médias en 10 questions », octobre 2011



On peut rester des années des années dans un pays sans papiers, on vieillit, on n'a pas d'enfants, on n'est pas mariés. C'est la souffrance totale.



L'avion représente un mode de transport qu'on peut prendre quand on est libre. On peut aller partout en avion. Ça représente la liberté. Aujourd'hui, on est en prison.



Les « sans-papiers » sont considérés de la sorte. Pour beaucoup de personnes, ce sont des fainéants qui sont là pour profiter du système. Et pourtant ça n'est pas le cas. En fait, ce sont des gens responsables qui avaient des papiers dans leur pays.



C'est un sport que je n'ai pas pratiqué depuis que j'ai quitté mon pays et cela me manque. On n'a pas le droit de faire du sport, ni de participer à des compétitions.



Pour beaucoup de « sans-papiers » comme nous, il y a des sens interdits même pour des choses auxquelles, en toute logique, nous devrions avoir accès.



Cela représente les milliers de « sans-papiers » qui sont invisibles en Belgique.



J'ai choisi le singe parce que j'ai été victime de racisme dans le bus. J'ai essayé de céder ma place à une dame qui m'a dit « Ce n'est pas ça qu'on vous demande ». Je lui ai alors demandé:

« Mais vous me
demandez quoi
madame? » ce à quoi,
elle a répondu :« De
rentrer chez vous,
dans vos forêts ».Cette
histoire était restée dans
mon cœur. Je n'oublie
jamais, c'est là! Et à
chaque fois que je me
rappelle ça, ça me fait
pleurer. Je suppose que
je suis un être humain.
Mais selon elle, je ne
suis qu'un animal.



Ces réponses mettent en lumière des aspects peu médiatisés de la vie d'une personne sans titre de séjour.

Elles constituent ce que l'on pourrait appeler « la partie cachée de l'iceberg » : un sentiment d'enfermement, le fait de ne jamais se sentir en **sécurité**, de vivre dans la **crainte** de se retrouver dans une situation où l'on doit fournir une carte d'identité, ne pas pouvoir participer à des activités ou avoir des loisirs, ne pas pouvoir faire d'études, ne pas pouvoir travailler dans des conditions décentes ou ne pas pouvoir travailler du tout, ne pas pouvoir trouver une protection en cas d'agression, de racisme ou d'accident, mais également le sentiment d'avoir une identité qui se résume à celle d'une personne « sans-papiers ».

En effet, les personnes en séjour irrégulier sont souvent représentées comme un groupe homogène auquel toute singularité est niée.

Pourtant, il existe de très nombreuses raisons de devenir « sans-papiers » qui ne sont jamais expliquées dans les médias. Les revendications défendues par les nombreux collectifs de sans-papiers sont également rarement explicitées alors que de nombreux collectifs militants existent et sont très actifs. (voir aussi fiche info « Qu'est-ce qu'une personne en séjour irrégulier »).



Pour compléter cette réflexion, les expert.e.s de vécu avaient aussi noté sur le dessin d'un iceberg ce qu'ils considéraient être les aspects les plus médiatisés lorsqu'on parle des personnes en séjour irrégulier (la face visible de l'iceberg) et ceux qui le sont beaucoup moins (la face cachée).



les apports les droits des immigrés à la société belges (compétences, la parole et les revendications cultures, travail, etc..) des personnes en séjour irrégulier les souffrances l'hétérogénéité des personnes en séjour les collectifs organisés irrégulier (hommes, et les actions menées femmes, enfants)

Q4Réflexions sur le langage ILLÉGAUX, CLANDESTINS, SANS-PAPIERS, ETC.

La manière dont les personnes en séjour irrégulier sont représentées, catégorisées, dénommées est importante et mérite qu'on s'y attarde avant de passer à l'analyse des images car le langage est un des éléments qui construit notre perception du monde et des autres. La manière dont nous catégorisons les individus participe à la formation de notre identité et celles des autres. En fait, l'identité ne se définit jamais aussi bien que par rapport à une altérité. Un certain nombre de mots contribuent donc à installer, plus ou moins explicitement, une division identitaire. un « Nous » versus un « Eux ».

Les médias utilisent différents termes qui catégorisent les personnes en séjour irrégulier et les migrants, et qui créent des divisions au sein même de ces « Autres »

effet. migrants, demandeurs d'asile, réfugiés de guerre, migrants économiques, migrants clandestins, migrants climatiques, illégaux. transmigrants sont autant de termes qui semblent descriptifs mais qui construisent notre regard sur ceux qu'on désigne. La plupart de ces dénominations n'ont aucune valeur juridique puisqu'elles ne sont pas définies dans des textes de loi. Ces termes sont plutôt des instruments politiques.

De plus, certains discours médiatiques et politiques construisent une opposition entre bons et mauvais migrants, entre ceux qui ont le droit de rester dans le pays d'accueil et ceux qui n'ont pas ce droit. Il existerait le réfugié légitime qui a été forcé de quitter son pays pour des raisons politiques et le réfugié illégitime qui a quitté son pays pour des raisons économiques et de manière volontaire et qui ne mériterait pas de recevoir un titre

de séjour ou de bénéficier de la solidarité de l'Etat belge ou de la protection de la convention de Genève dont la Belgique est signataire.

Enfin, différentes **métaphores** et comparaisons imagées qui sont régulièrement utilisées dans les médias pour parler des migrants et des personnes en séjour irrégulier participent à créer une image soit **deshumanisante**, soit **criminalisante**, soit **victimisante** de ces groupes de personnes.

Par exemple

La migration est souvent présentée comme un **afflux** ou une **vague** qu'il faudrait endiguer car elle risquerait de menacer l'Europe. Cette même Europe est présentée comme une **forteresse**, ce qui donne le sentiment que la migration serait une invasion dont il faudrait se protéger.

Les migrants sont aussi souvent décrits en **chiffres** ou en termes de **records battus**. Cette manière de de désincarner ces personnes fait oublier qu'il s'agit d'êtres humains singuliers, d'individus aux parcours uniques.

Selon une étude menée par la KUL (IM2MEDIATE), dans les médias belges, « l'accent a aussi été mis sur les réfugiés syriens, plutôt qu'afghans et irakiens par exemple, et surtout, sur le collectif.

Plutôt que de s'intéresser à l'individu, les médias analysés se penchaient surtout sur le groupe, le nombre, (...). Or, des études montrent que des récits centrés sur les individus sont davantage associés à des thèmes positifs. De plus, la parole des réfugiés n'était presque jamais entendue, à l'opposé de la parole des hommes et des femmes politiques»³. Les personnes en séjour irrégulier sont souvent appelées les «illégaux» ou «clandestins». Ces termes criminalisent des personnes vulnérables et servent à légitimer une politique répressive et deshumanisante. Nous le répèterons à plusieurs reprises dans ce livret : PERSONNE N'EST ILLÉGAL.

De plus, les photos et images qui accompagnent souvent les articles et les sujets des journaux télévisés renforcent la déshumanisation des migrants ou des personnes en séjour irrégulier en les présentant comme des masses informes et peu reconnaissables.

³ BLOGIE Elodie, « La couverture médiatique de la migration plus négative en Flandre qu'en Belgique francophone », Le Soir, mai 2019

Un migrant est une personne qui, pour une raison quelconque, a quitté son pays d'origine. Cela concerne à la fois les personnes qui émigrent volontairement et celles qui sont contraintes d'émigrer.

Un demandeur d'asile est une personne qui demande une protection internationale, par exemple en Belgique. Cette personne craint d'être persécutée dans son pays d'origine.

Les personnes qui demandent l'asile en Belgique bénéficient d'un droit de séjour temporaire tant que la procédure d'asile est en cours.

Le Commissariat-Général pour les réfugiés et les apatrides (CGRA) est l'organe indépendant qui décide sur une demande de protection.

Un demandeur d'asile débouté est une personne qui a demandé l'asile mais qui n'a pas obtenu le statut de réfugié. Il s'agit souvent de personnes qui sont effectivement en danger dans leur pays d'origine, mais pour lesquelles il est impossible de convaincre la CGRA (avec de nouveaux éléments).

Un réfugié est une personne à qui la Belgique offre une protection internationale car elle estime que la personne craint avec raison d'être persécutées du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses convictions politiques. Elle se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou ne veut invoquer la protection du pays d'origine du fait de cette crainte. Ce statut concerne les demandeurs d'asile qui ont reçu une réponse positive à leur demande d'asile et qui sont alors reconnus réfugiés.

Le statut de réfugié a une valeur juridique car il est défini dans des textes de loi.

Un réfugié politique est un concept qui prête à confusion. Un demandeur d'asile peut être reconnu comme refugié pour d'autres raisons qu'uniquement des raisons politiques. Le statut de réfugié est beaucoup plus large, il est donc préférable d'utiliser simplement le terme « réfugié ». Par exemple, une personne persécutée dans son pays d'origine en raison de son orientation sexuelle peut, dans certaines circonstances, être reconnue comme réfugiée.

Un réfugié économique est un terme utilisé pour décrire les migrants qui ont quitté leur pays pour des raisons économiques, pour fuir la pauvreté et avec l'espoir de trouver un emploi. Dans les discours dominants, ils ne sont pas considérés comme de « vrais » réfugiés parce qu'ils migreraient en Belgique « pour de mauvaises raisons ».

Les réfugiés climatiques sont des personnes qui ont été forcées à quitter leur lieu de vie en raison d'un changement progressif ou brutal de leur environnement à cause des changements climatiques. Les raisons climatiques ne sont pas (encore) prises en compte dans l'obtention du statut de réfugié.

Les transmigrants : bien que la plupart des journalistes utilisent ces termes de manière interchangeable, les transmigrants et les migrants en transit ne sont pas synonymes. Selon la chercheuse Mieke Schrooten, les transmigrants sont des personnes qui émigrent plusieurs fois : ils quittent leur pays d'origine et s'établissent ailleurs, avant de repartir. Les expatriés et les diplomates font également partie de ce groupe.

Récemment, les médias ont beaucoup abordé la question des migrants en transit. Ils traversent différents pays sans demander l'asile afin de rejoindre une destination finale qu'ils souhaitent atteindre. Ils restent sur un territoire pour le quitter dès que possible et sont en transit sans statut, ni titre de séjour valable. Le gouvernement belge refuse d'accueillir ces personnes qui se retrouvent particulièrement exposées (cf. Gare du Nord) alors qu'elles sont pourtant peu nombreuses.

Les expatriés ou « expats » désignent la plupart du temps des occidentaux qui travaillent à l'étranger (souvent dans un pays dit du Sud). Aujourd'hui, pour beaucoup, ce terme a une connotation plus positive que migrant ou immigré. Si l'on devait les appeler « travailleurs migrants », on aurait une image complètement différente de ce groupe.

« L'étymologie du mot expat est en fait un quasi synonyme d'exilé: c'est vraiment le fait de quitter sa patrie. Et puis, petit à petit, il désigne celui qui choisit de quitter son pays pour des raisons différentes. C'est un mot qui a

⁴ La plupart de ces définitions sont tirées de l'ouvrage « Het vreemdelingenrecht in 101 antwoorden » (2019) - Kati Verstrepen, Benoit Dhondt, Bobber Loos, Katrin Verhaegen, Wout Van Doren, Jana Schellemans, Elsy Byuma, Julie Goedhuys

GLOSSAIRE - suite

beaucoup été utilisé dans le cadre de la colonisation, ce qui fait qu'il a été associé à des personnes européennes. Puis au XXe siècle apparaît une nouvelle définition, encore aujourd'hui considérée par certaines personnes comme la seule officielle : les cadres envoyés par leur entreprise à l'occasion de ce que les multinationales ont appelé « contrat d'expatriation » .

Illégal, se référant à une personne, n'est pas un terme ayant une valeur juridique et ne devrait pas être utilisé. Ce mot est utilisé pour désigner les personnes dont le séjour est irrégulier. Ce terme insinue que les personnes qu'il désigne sont impliquées dans des pratiques illégales. En fait, ces personnes ne commettent qu'une infraction administrative, à savoir ne pas posséder un titre de séjour valable. Illégal est un terme politiquement chargé, qui déshumanise, criminalise, accuse des personnes vulnérables et qui permet de renforcer et de légitimer la politique répressive et déshumanisante actuelle. En fait, nous devrions plutôt dire personnes illégalisées puisque ce sont les politiques migratoires qui rendent ces personnes « sanspapiers ».

> Nous préfèrerons utiliser l'expression: « personnes en séjour irrégulier »



⁵ ALQUY Ingrid , « L'expatriation est-elle un euphémisme pour ne pas nommer l'immigration ? » sur https://www.slate. fr/story/176298/expatriation-immigrationconnotation-racisme

Je me pose mille questions, mais ma première question c'est pourquoi le mot « sans-papier » a pu être inventé, parce que ce n'est qu'UN titre de séjour qui nous manque. On a plein de papiers, en fait. 100 papiers!

05ANALYSE DE 4 EXTRAITS DE JOURNAUX TELEVISES

Objectifs: Développer le sens de l'observation

Développer un regard critique sur les médias

Amorcer une réflexion sur le contenu et les représentations

véhiculés dans les médias

Finalités: Analyser un extrait de JT et construire collectivement une grille

d'analyse d'un JT (transposable à d'autres supports)

Durée: 50 minutes minimum par extrait

Matériel: écran, projecteur

Ces activités (et toutes celles proposées dans ce livret) sont basées sur la participation active des personnes présentes et peuvent être divisées entre 3 phases :

l'observation, l'analyse et l'interprétation.

Il s'agira toujours d'associer des moments de découverte et de recherche active, et des activités de synthèse des contenus abordés.

Se renseigner sur la question

L'animateur rebondira sur les interventions des participants, ce qui implique de connaitre certains contenus pour pouvoir mener ces activités. Ces informations sont reprises dans les fiches infos mais la situation des personnes en séjour irrégulier est un sujet vaste et complexe. Nous ne prétendons pas en offrir une vue exhaustive mais plutôt des pistes pour aborder cette question et celle de la représentation de l'Autre avec vos groupes. Nous vous invitons à creuser les points qui vous interpellent.

Faire émerger les représentations des participants

Avant de commencer les analyses des extraits de journaux télévisés, il sera utile de travailler sur les représentations qu'ont les participants d'un journal télévisé car nous avons tous et toutes une vision différente d'un JT et de sa fonction.

Ce travail sur les représentations peut s'amorcer de manière simple en posant aux participants les deux questions suivantes : Qu'est-ce qu'on attend d'un JT ? Quel est son objectif ?

L'animateur prendra des notes de ces discussions afin de confronter ces représentations à la fin de l'analyse et de voir si elles ont évolué et pourquoi ?

Visionner le support à analyser plusieurs fois

Revoir un extrait plusieurs fois permet de se dégager des émotions et de se concentrer sur les choix rédactionnels et sur les choix de présentation qui n'ont rien d'anodin. Cela permet aussi de distinguer ce qui est dit de ce qui est raconté, afin de mieux discerner ce qui est annoncé et explicite, ce qui est implicite, ce qui est ressenti et comprendre pourquoi l'on ressent ce que l'on ressent.

> Se poser 3 questions

Nous avons choisi d'utiliser un vocabulaire simple qui permette de se réapproprier logiquement l'analyse, partant du principe qu'il s'agit avant tout se poser les bonnes questions.



Qu'est-ce qui est dit?

Autrement dit, que nous raconte le commentaire? Qu'est-ce qui est formellement exprimé? Pour répondre à cette question, il est utile de reformuler dans ses propres mots les propos du journaliste.



Comment est-ce figuré ?

Quelles images ont été utilisées? Quelles personnes sont montrées ? Comment sont-elles présentées ? Y a-t-il du texte, des infographies ? Y a-t-il des sons à relever ?



Qu'est-ce qui est raconté ?

Autrement dit, comment pourrait-on interpréter l'extrait analysé ? Qu'est-ce qui est implicite ? Qu'est-ce qui est contenu dans le propos sans y être dit de manière explicite ? Pour répondre à cette question, on s'intéressera notamment à ce que l'on ressent à la vision de l'extrait.

Ces questions seront posées à la fin de chaque partie du journal télévisé et permettront de repérer les éléments sonores et visuels à partir desquels vont se construire des relations logiques qui seront l'objet de l'analyse. Il s'agit de mettre en avant que le choix des images provoque des interprétations et que le commentaire complète le sens des images. Le spectateur est ainsi amené inconsciemment à interpréter les images dans leur succession et non de façon indépendante.

Passer de l'analyse à la pratique

A la suite, pour ancrer les réflexions qui auront émergées, il sera intéressant d'élaborer en sous-groupe une grille d'analyse.

Sur base de cette grille qui reprendra à priori les éléments constitutifs d'un JT, les participants pourront le recréer (sur papier) en se demandant comment faire autrement ? Quel texte d'introduction au reportage pour la présentatrice ou le présentateur ? Quelles autres personnes auraient pu être également interviewées ou consultées ? Quelles autres images auraient pu êtreutilisées ? Quel titre ? Quelle conclusion ? Quelle durée?



Nous tous qui sommes ici, nous avons des potentialités pour aider le gouvernement belge.

Nous avons quitté notre pays pour échapper à des situations que tout le monde pourrait connaitre, pour chercher la vie.

Mais le gouvernement nous a fermé la porte et nous nous battons pour qu'il nous écoute et qu'il nous ouvre certaines portes.



L'oiseau, il est libre dans l'air, il voyage, il migre. Si tu as des papiers, tu es libre, tu peux parcourir le monde. Tu es en sécurité. Nous, les immigrés, si on vient ici, c'est pour avoir notre liberté et parce que chez nous nous n'étions pas libres.

ETAPE 1

Qu'allons-nous analyser?

Un extrait du journal télévisé diffusé sur la RTBF le 18/10/2014.

Titre du sujet : 100 000 clandestins à Bruxelles

Durée: 2 minutes 23 secondes

ETAPE 2

Première vision de l'extrait sans le son

Pour cet extrait, le premier visionnage se fera sans le son pour mettre en avant la force évocatrice des images.

Quelles sont les premières réactions à chaud ? Qu'a-t-on ressenti ? De quoi parle cet extrait ?

Sélection de réponses des expert.e.s de vécu à cette question

- « Moi je ne pensais pas que c'était pour parler des « sans-papiers », c'est quand j'ai vu Myriam Djegham que je me suis dit qu'on parlait des « sanspapiers ». Quand j'ai vu la rue Neuve, j'ai cru que l'on parlait de banditisme à la rue Neuve. »
- « On dirait qu'on parle d'un « sanspapier » qui se serait suicidé (sa démarche dans le parc, le fait qu'on voit des rails de tram), cela fait penser à un drame »
- « Ce reportage commence comme n'importe quel reportage. Puis on voit des personnes qui cachent leurs visages, cela pourrait être des gens qui ont le SIDA ou une autre maladie grave. Tout ce que l'on sait c'est que c'est un sujet sensible »
- « Comme j'ai vu la rue Neuve, je me suis dit que cela pourrait parler des pickpockets. En tout cas, c'est quelque chose de négatif. »

ETAPE 3

Deuxième vision avec le son

Après cette 2º vision avec le son et avant de passer à l'analyse plus approfondie de cet extrait de journal télévisé, on pourra poser aux participants la question suivante :

Est-ce que cette vision avec le son confirme les premières déductions issues de la première vision ? Pourquoi ?



CENTRES FERMES

ETAPE 4

Analyse séquence par séquence

Partie 1

La présentatrice de ce journal télévisé introduit le sujet analysé comme suit :



« Un habitant sur 10 à Bruxelles n'a pas d'existence officielle. Un habitant sur 10 ne figure sur aucun registre. Vous avez bien entendu, la population bruxelloise représenterait selon les dernières estimations 100 000 personnes. Voilà qui donne notamment une idée de l'ampleur du travail au noir dans la capitale. »

Qu'est-ce qui est dit ?

A Bruxelles, il existerait de nombreuses personnes qui n'ont pas d'existence officielle. Leur grand nombre (100 000 personnes) permettrait de mesurer l'ampleur du travail au noir à Bruxelles.



Qu'est-ce qui est raconté ?

Le titre de ce sujet est « Clandestins, du travail mais pas de papiers ».

Définition de « clandestin » (Larousse)

Qui se fait en secret, en cachette : Activités clandestines. Qui est en contravention avec les lois et règlements ; qui se dérobe à la surveillance ou au contrôle de l'autorité : des passagers clandestins. Le terme « clandestin » évoque l'illégalité et le secret.

Ce discours donne une idée d'envahissement ou d'invasion et semblerait expliquer la question du travail au noir uniquement par la présence de personnes en séjour irrégulier.

De plus, en interpellant le spectateur (« vous avez bien entendu »), la journaliste passe du registre du constat statistique à l'interprétation émotionnelle.

La conclusion de ce constat spectaculaire (« cela donne une idée de l'ampleur du travail au noir dans la capitale ») lie implicitement les personnes en séjour irrégulier au travail au noir.

ANALYSE N°1 EN SE JOLEGAN SANS-PAPIERS EN WITE

Partie 2









« Bruxelles, c'est une ville d'un million d'habitants répartis en 19 communes mais il y en a peut-être une vingtième. Elle est cachée, souterraine, non officielle et représenterait 100.000 personnes, c'est le nombre estimé de sans-papiers. »



Qu'est-ce qui est dit ?

A Bruxelles, il existe beaucoup de personnes en séjour irrégulier. Elles sont tellement nombreuses qu'elles représenteraient une 20e commune cachée.



Comment cela est-ce figuré?

On voit différentes vues de Bruxelles prises de haut, probablement d'un hélicoptère (dont on entend le son). Ensuite on voit le plan d'une foule qui déborde du cadre pour finir par un plan de Inès vue de dos qui marche dans un parc, capuchon sur la tête.



Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

Les plans d'ensemble aériens montrent une ville grouillante de monde (comme si l'on regardait une fourmilière). Il ne s'agit donc pas de présenter des destins singuliers mais une masse informe, sans visage (on ne distingue aucun visage, nous ne voyons que des corps). Le commentaire associé aux images choisies provoque une forme de deshumanisation.

L'effet de zoom, opéré ici par le montage, isole de la masse Inès, une personne en séjour irrégulier. Elle n'est pas présentée sur son lieu de travail ou chez elle mais dans le Parc Royal, symbole, s'il en est, de la culture et de la richesse belge. Comme pour dire qu'EUX vivent réellement parmi NOUS. Cette succession d'images donne envie de nous poser la question : « qui dans cette foule est un « clandestin » ?



Qu'est-ce qui est dit ?

Nous entendons le témoignage de

Inès, une jeune femme en séjour

irrégulier qui a été exploitée par

son ancien patron, suivi de celui de

Mounir qui lui aussi ne possède pas

de titre de séjour valable et qui a

Cette manière de filmer ces pour les présenter).

Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

personnes rappelle tous les dispositifs mis en place pour filmer des criminels et induit ainsi une forme de criminalisation (montrés de dos, voix modifiée, pas d'encart

Il existe de nombreux collectifs de personnes en séjour irréguliers qui se sont structurés au fil du temps. Il existe donc des porteparoles. Le choix d'effectuer des interviews avec des personnes anonymisées constitue donc une volonté éditoriale qui tend à confirmer la dimension clandestine de ces personnes. Par ailleurs, la journaliste fait le choix d'apparaître lors de l'interview de Mounir. Le contraste est donc sans équivoque. La journaliste possède un statut légal, elle a donc le privilège de pouvoir montrer d'elle une existence singulière. Les autres non.

Partie 3



« Vous n'avez pas été payée ? J'ai pas été payée malheureusement. J'ai quand même réclamé mon salaire et à ce moment-là il (le patron) m'a menacé de me renvoyer au pays et il a même voulu me frapper quand je l'ai rencontré. »

CENTRES FERMES

« Comme elle. Mounir connait ces difficultés et cette exploitation. »



aussi été exploité.

Comment cela est-ce figuré?

Inès nous parle de dos, la tête entièrement couverte par un capuchon et sa voix a été modifiée. Mounir, lui, nous parle de dos.





« J'ai travaillé pour un sous-traitant de nettoyage. Donc j'ai travaillé 4 ans sans congés et des fois, je tombais malade et malgré cela je partais pour travailler. »







Partie 4



« Les clandestins n'ont pas de papiers mais pourtant les patrons n'hésitent pas à les embaucher. »

CENTRES FERMES



« Non seulement, ils ne payent pas de cotisations, c'est du travail au noir mais en plus, ils sous-payent et en plus, ils font pression vis-à-vis des autres travailleurs s'il a des travailleurs légaux en disant « oui mais puisque j'en ai qui acceptent ces conditions-là, vous, vous n'allez pas être trop exigeants. »



⁶ Il n'existe pas de « syndicat pour les sans-papiers ».

⁸ Pour plus d'infos à ce sujet, consulter le site Internet du MOC <u>http://www.moc-site.be/</u>

Qu'est-ce qui est dit ?

Myriam Djegham, qui est présentée comme une représentante d'un syndicat pour les « sans-papiers », nous explique les avantages qu'ont les employeurs à employer des travailleurs au noir. Elle aborde différents aspects de cette problématique et offre des pistes pour comprendre pourquoi le travail au noir continue d'exister et est si répandu.



Comment cela est-ce figuré?

Myriam Djegham est également interviewée dans un parc. Nous voyons son visage et elle est présentée par un encart.



Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

Nous pouvons souligner le contraste entre les deux manières d'interviewer des personnes sur un même sujet. Nous entendons le point de vue de Myriam Djegham dont la fonction n'est pas d'être une représentante du « syndicat pour les sans-papiers »⁶ comme indiqué dans l'encart mais « secrétaire générale du mouvement ouvrier chrétien (MOC) ». Elle défend donc l'intérêt de tous les travailleurs et les travailleuses et intervient pour dénoncer le dumping social⁷ qu'engendre l'exploitation des travailleurs en séjour irrégulier.

Les images précédentes représentaient les travailleurs en séjour irrégulier comme ayant un pouvoir d'achat leur permettant de faire du « shopping » (cf. images de la rue Neuve), qui ne payent pas de cotisations sociales et qui sont donc dans une concurrence déloyale avec le travailleur belge. La conclusion naturelle que doit tirer le spectateur est la nécessité de contrôles plus drastiques du travail au noir afin interdire radicalement aux personnes en séjour irrégulier l'accès au marché travail. Cette conclusion n'est pas le point de vue du MOC qui réclame plus de clarté des critères de régularisation. Conclusion qui a certainement été exprimée lors de cette interview mais qui n'a pas été conservé au montage.8

^{7 «}Toute pratique consistant, pour un Etat ou une entreprise, à violer, à contourner ou à dégrader, de façon plus ou moins délibérée, le droit social en vigueur – qu'il soit national, communautaire ou international – afin d'en tirer un avantage économique, notamment en termes de compétitivité.» https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/dumping-social.html

ASS

Partie 5



« L'Europe est vue comme une forteresse. C'est un voyage périlleux et souvent très coûteux pour les clandestins. »

CENTRES FERMES



« Une fois que les personnes sont ici, elles vont tout faire pour ne pas repartir surtout si les conditions de travail ici même dans la clandestinité sont encore un peu meilleures que ce qu'elles peuvent trouver chez elles. »



« Qu'on le veuille ou non, l'Europe est souvent vue comme un eldorado. Et même si c'est loin d'être le cas pour les clandestins. La vie ici est souvent difficile mais le constat est là. Ce phénomène est d'une ampleur insoupçonnée. »





Qu'est-ce qui est dit ?

Cette interview qui conclut le sujet nous explique que les personnes en séjour irrégulier restent souvent en Europe malgré leurs conditions de travail et de vie désastreuses.



Comment cela est-ce figuré?

Après avoir aperçu une image du bâtiment de la commission européenne, nous voyons Frédérique Mawet, ancienne directrice du CIRE, qui se trouve dans ce qui semble être un bureau. Elle est présentée via un encart. Ce sujet est ensuite conclu par différentes vues de Bruxelles du ciel



Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

Tout d'abord, les spectateurs qui ne connaitraient pas le CIRE (coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers) pourraient croire que Frédérique Mawet se trouve dans le bâtiment de la commission européenne et cela crée une certaine confusion et donne une autre teneur à son interview.

Ensuite, comme dans la partie précédente, le point de vue du CIRE n'est pas vraiment représenté par cet extrait d'interview.

Les deux représentantes d'associations interrogées, qui défendent le droit des personnes migrantes et en séjour irrégulier, restent donc dans le constat alors qu'elles auraient pu interpréter et donner un vrai point de vue sur la situation.

La conclusion de ce sujet pourrait être la suivante : ce problème n'a donc aucune solution puisque quelles que soient les conditions de travail, les personnes en séjour irrégulier comptent rester en Europe, qui est vue comme un eldorado (ce qui justifierait de la protéger).

La dernière image du sujet, une vue de Bruxelles baignant dans la lumière du jour qui tombe, a presque un caractère sacré ce qui valide l'idée que la capitale de l'Europe est un espace à protéger.

TILLING CALLED TO THE CALLED T

ETAPE 5

Pour conclure l'analyse de cet extrait :

1) A-t-on à l'issue du reportage une idée claire sur le sujet ou des réponses aux questions soulevées par celui-ci ?

Aucune explication ou solution n'est présentée ou proposée. De très nombreuses questions auraient pu être abordées pourtant.

Par exemple, voici comment ont réagi les expert.e.s de vécu à la suite de la vision de ce sujet :

« Au petit château, tous les jours, il y a des travailleurs qui attendent et tous les jours, il y a des policiers qui passent à côté et ne leur demandent même pas pourquoi ils sont là. Et ces informations-là manquent dans le reportage selon moi. »

« Il ne faudrait pas l'appeler « travail au noir » mais « exploitation ». Il faut souligner que si les entreprises engageaient tout le monde légalement, elles ne pourraient pas fonctionner comme aujourd'hui, elles ne pourraient pas payer tous leurs travailleurs donc finalement le travail au noir, c'est quelque chose qui arrange beaucoup de monde. »

« Et en parlant aussi d'Eldorado, cela donne l'impression que les « sanspapiers » viennent uniquement pour profiter des richesses économiques de la Belgique. Il faut se mettre à la place d'un Belge qui n'a pas de travail et qui écoute ce JT... »

« Il existe de nombreux collectifs de personnes « sans-papiers » qui accepteraient de témoigner à visage découvert malgré les risques encourus. Pourquoi ne pas les avoir contactés ? » 2) Quelle image se fait-on des personnes sans-papiers ? Comment sont-elles représentées?

Comme des criminels qui profitent de l' « eldorado » européen.

Il est intéressant de constater que même lorsque l'on essaye d'aborder l'exploitation personnes en séjour irrégulier, on ne parvient pas à faire autrement que les criminaliser. Il ne s'agissait certainement pas de l'intention des journalistes mais cela montre à quel point certaines représentations sont ancrées très profondément dans notre imaginaire collectif. Des productions médiatiques comme celle-ci se nourrissent de ces représentations, en génèrent plus et les renforcent.



Que retenir?

Dans ce reportage, les journalistes font un lien entre le fait de ne pas avoir de titre de séjour en ordre et le travail au noir. Il implique que le travail non déclaré ne concernerait que les personnes en séjour irrégulier. Ce qui est tout à fait faux. 10 Cet amalgame participe à renforcer une image criminalisante des personnes en séjour irrégulier.

¹⁰ Pour plus d'infos à ce sujet, consulter le site du SPF emploi, travail et concertation sociale http://www.emploi.belgique.be/detailA_Z.aspx?id=932



Ce parapluie représente pour moi une protection, qui pourrait être un titre de séjour, et la pluie représente le problème.
Au pays, j'avais des problèmes mais je n'avais pas ce parapluie, ce qui m'a poussé à fuir et je suis venu ici mais finalement j'ai trouvé plus de problèmes que de l'autre côté.



Quand je vois cette image, ça m'évoque la situation des « sanspapiers » quand ils croisent un policier dans la rue.



ETAPE 1

Qu'allons-nous analyser?

Un extrait du journal télévisé diffusé le jeudi 13/08/2016 sur la RTBF

Titre du sujet : 1000 places supplémentaires

Durée: 1 minute 59 secondes

ETAPE 2

Premier visionnage de l'extrait à analyser

Après cette première vision : Quelles sont les premières réactions à chaud ? Qu'est-ce qu'on a ressenti ? De quoi parle cet extrait ?

ETAPE 3

Analyse séquence par séquence

Partie 1





« Théo Francken veut créer 1000 places supplémentaires en centre fermé pour illégaux. Pour l'instant il y en a 600 en Belgique. Le secrétaire d'Etat fait cette annonce dans Sudpresse mais ne dit pas où les créer ni quand et surtout avec quel argent. Emmanuel Dupont. »

CENTRES FERMES



Qu'est-ce qui est dit ?

Théo Francken souhaiterait créer plus de places en centres fermés mais les moyens pour y parvenir ne sont pas encore définis.



Comment cela est-ce figuré?

A côté du présentateur du JT, on peut lire la mention « 1000 places supplémentaires » qui est inscrite sur la photo d'une grille.



Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

Utiliser le terme illégal participe à criminaliser les personnes en séjour irrégulier. Or si des situations ou des actes peuvent être illégaux, jamais une personne en tant que telle ne peut être illégale. Utiliser ce type de terme contribue à renforcer l'image négative des personnes en séjour irrégulier et à justifier le sort qui leur est réservé (notamment être enfermées dans des centres fermés). C'est pour cette raison que le conseil de déontologie journalistique déconseille d'utiliser ce terme à connotation péjorative.

Illéga

Terme à connotation péjorative, à éviter, désignant un *étranger qui réside en Belgique sans *titre légal de séjour. Est appelé aussi, dans l'usage courant, *clandestin ou *sans-papiers. Les étrangers sans *titre légal de séjour bénéficient de *droits minimaux garantis et peuvent demander une *régularisation. 11

De plus, ce commentaire met en avant l'idée que les personnes en séjour irrégulier coutent cher à l'Etat qui doit trouver les moyens de les gérer.

Par ailleurs, le journaliste pose la question des moyens pour construire des centres fermés mais ne remet en cause à aucun moment l'existence même de ces centres. La question du pourquoi est justifiée par l'utilisation du terme « illégal ». Il y a donc un choix éditorial assumé qui s'opère dans la présentation du sujet : une personne peut être illégale « en soi » ce qui nécessite donc de la priver de liberté.

11 CONSEIL DE DÉONTOLOGIE JOUR-NALISTIQUE, « Recommandation pour l'information relative aux personnes étrangères ou d'origine étrangère et aux thèmes assimilés » sur https://lecdj.be/telechargements/carnet-9-Recomm-personnes-etrangeres-avec-lexique-pg-2.pdf



Qu'est-ce qui est dit ?

La lutte contre les personnes en séjour irrégulier est la priorité Théo Francken et il s'agirait de la première mission à laquelle il s'attèle dès son retour de vacances.



Comment cela est-ce figuré?

On voit Théo Francken sortir d'une voiture en souriant, il sort un sac en carton du coffre (qui ressemble à un sac cadeau), il sert la main à différentes personnes venues l'accueillir devant le bâtiment de l'Office des étrangers. Ensuite, on le voit avancer dans le couloir en discutant avec un de ses collègues.



Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

On peut observer un contraste entre la manière dont Théo Francken est représenté et celle dont on parle des personnes en séjour irrégulier. Théo Francken semble sûr de lui et donne l'image d'un homme actif qui, à peine rentré de vacances, prend les « problèmes » à bras le corps et sans « ambiguïté » (ce qui met en valeur l'honnêteté du personnage). Il est accueilli chaleureusement par l'équipe de l'Office des étrangers et y est donc sans doute apprécié. Il porte un sachet cadeau, ce qui donne de lui une image sympathique. Il s'agit donc d'une image valorisante de ce personnage.

Il faut se poser la question de comment l'on aurait pu le représenter autrement. Par exemple, si l'on avait filmé devant un centre fermé ou avec des personnes derrière les barreaux, on aurait alors eu une autre perception de Théo Francken et de ses intentions.

Enfin le commentaire nous explique « Lutter contre les illégaux c'est devenu l'une des priorités du secrétaire d'Etat à la migration ». L'utilisation du passé composé induit que ça n'a pas toujours été sa priorité et qu'un évènement s'est produit, ce qui explique qu'elle le soit devenue. C'est ce qui sera développé dans la partie 3.

Partie 2









« Lutter contre les illégaux c'est devenu l'une des priorités du secrétaire d'Etat à la migration. »

CENTRES FERMES

Partie 3



« On doit être très clair sur ça. On doit donner le signal que l'illégalité n'est plus tolérée en Belgique. »





« Des propos qui font suite

à l'affaire de l'agression des policières de Charleroi. L'auteur était un ressortissant algérien en séjour illégal. Il avait reçu l'ordre de quitter le territoire mais n'avait pas été placé en détention dans un centre fermé faute de place. »

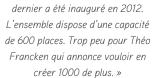
13



12



centres fermés à Steenkorseel, le



« En Belgique il en existe cinq : à Bruges, Merkplas, Vottem, et 2

14





10



Qu'est-ce qui est dit ?

La motivation de Théo Francken à créer plus de places en centres fermés s'expliquerait par une agression commise par une personne en séjour irrégulier (qui est présentée comme « un ressortissant algérien en séjour illégal ») à l'encontre de policières à Charleroi. Cette personne n'avait pas été « placée en détention » car il n'y pas suffisamment de places dans les centres fermés.



Comment cela est-ce figuré?

CENTRES FERMES

Après avoir vu Théo Francken répondre au journaliste, nous pouvons voir ce qui semble être une scène de crime (des bandeaux en plastique de la police délimitent les lieux). Notons que cette interview avait été réalisée 5 jours auparavant. Quelques policiers au visage flouté se trouvent en arrière-fond.

Puis une infographie replace les différents centres fermés sur une carte de la Belgique.

On peut ensuite apercevoir ce qui semblerait être un centre fermé : un grand bâtiment gris grillagé. A travers un zoom, on se rapproche

de la grille.

Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

L'existence des centres fermés est justifiée par le fait qu'une personne en séjour irrégulier a commis une agression dont on ne donne aucune explication (pourquoi cette personne a agressé des policiers ?). Selon le commentaire, cette agression aurait pu être évitée si l'agresseur avait été enfermé dans un centre fermé. ce qui justifie donc l'existence des centres fermés. Un lien clair entre criminalité et personnes en séjour irrégulier est donc établi et cela expliquerait pourquoi « lutter contre les illégaux est devenu la priorité » de Théo Francken.

La scène de crime montrée va provoquer un sentiment anxiogène et va illustrer la nécessité de créer des places supplémentaires en centre fermé.

Après la scène de crime, qui a une forte valeur symbolique, une infographie, qui ressemble à une carte météo, fait un état des lieux des centres fermés existants.

A nouveau. la raison d'être des centres fermés n'est pas questionnée. Au contraire, elle est légitimée par le vocabulaire et les termes techniques utilisés dans l'infographie.

20

Partie 4



INCORPACION PROPRIORI PER LA MEGATION DE SETEMBRE DE L'ANGUA DE L'

« Les centres fermés sont toujours pleins. Alors on doit augmenter la capacité, moi j'ai augmenté la capacité déjà de 400 places à 600 places en deux ans mais ça doit encore augmenter encore plus. »

CENTRES FERMES





« Reste à savoir comment mettre son projet à exécution. Théo Francken affirme avoir, je cite, beaucoup de créativité. Il envisage notamment de transformer les centres ouverts en centres fermés. »







Qu'est-ce qui est dit ?

Théo Francken a déjà réussi à augmenter la capacité des centres fermés mais cela n'est pas suffisant. Il en faudrait plus. Les moyens pour y parvenir ne sont pas encore définis mais Théo Francken propose déjà des solutions créatives (notamment transformer des centres ouverts en centres fermés).



Comment cela est-ce figuré?

Après que Théo Francken ait répondu à la question du journaliste, nous voyons un groupe de militants qui s'opposent aux centres fermés devant le centre de Steenokerzeel. Ensuite nous apercevons des personnes enfermées dans cet endroit qui font des signes de la main (sans doute en réponse à la présence des militants)



Qu'est-ce qui est raconté?

Les manifestants sont opposés par l'artifice du montage à un cordon de policiers. Contester la politique migratoire du gouvernement revient donc à s'opposer à l'ordre et la sécurité (ou pour aller plus loin, à se solidariser avec l'agresseur des policières).



Qu'est-ce qui est dit ?

Le journaliste nous remémore la position de la Ligue des Droits Humains qui rappelle que les centres fermés sont trop couteux du point de vue humain et financier. Il conclut le sujet en nous expliquant que Théo Francken va faire des propositions au prochain conseil des ministres.



Comment cela est-ce figuré?

Dans un premier temps, nous pouvons observer deux personnes enfermées qui nous font des signes de manière relativement agressive. L'une d'elle est torse nu. Ensuite nous voyons les opposants aux centres fermés frapper sur les grilles qui les séparent du centre.



Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

Choisir de nous montrer quelqu'un qui parait agressif et torse nu

va légitimer la présence des personnes en séjour irrégulier à cet endroit puisqu'elles sont représentées comme des bêtes de foire ou des personnes qui semblent dangereuses.

Les positions de la Ligue des Droits Humains au sujet des centres fermés ne sont que très brièvement et vaguement évoquées. Finalement ce que l'on peut retenir, c'est que la seule chose qui s'oppose aux centres fermés, ce sont une trentaine de personnes qui frappent sur les grilles de ce centre. On ne leur donne pas la parole (pour expliquer la raison de leur présence, leurs revendications) contrairement à Théo Francken qui a eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises. Contrairement à lui, ils ne sont pas mis en valeur (ils ne font que crier). Le montage faisant succéder les détenus excités, puis les manifestants tapant sur les grilles provoque une analogie entre les deux groupes. L'agressivité des uns renforçant celle des autres. Par contraste, nous percevons donc Théo Francken comme méthodique, stratège et efficace, tandis que l'opposition est montrée agressive et inaudible.

Partie 5

















CENTRES FERMÉS

« Mais à quel prix ? La Lique des

Droits de l'Homme évoque le coût

humain et financier disproportionné

des centres fermés et dénonce

l'absence d'une politique migratoire

globale. Le secrétaire d'Etat à

la migration devrait faire ses

propositions au prochain conseil des ministres. »

56







Que retenir?

Un fait divers isolé devient la cause de l'existence des centres fermés. Cette manière de présenter les choses essentialise l'ensemble des personnes qui sont détenues en centre fermés en les transformant en criminels potentiels. Il faut rappeler que ces personnes ne sont pas enfermées parce qu'elles ont commis un crime mais uniquement parce qu'elles ne possèdent pas de titres de séjour valable.



C'est comme moi. Depuis que j'ai quitté mon pays, je suis comme en suspension, je ne sais pas encore où et quand je vais tomber. Ça fait 10 ans que je suis en Belgique. Quand j'ai quitté chez moi, je ne savais pas ce que j'allais trouver ici.





Quand je suis arrivé en Europe, je me suis demandé qui j'étais vraiment parce que d'un coup, on a une nouvelle une identité, celle d'un homme « sans-papier ».

C'est comme si on n'existait pas.

Alors on se remet en cause, on se demande qui on est, où on est, qu'est-ce qu'on fait ici et le temps passe... C'est comme s'il y avait un point d'interrogation dans ta vie.

ETAPE 1

Qu'allons-nous analyser?

Extrait du journal télévisé diffusé sur BX1 le 25 janvier 2016

Titre du sujet : Théo Francken livre les chiffres des illégaux et retours volontaires

Durée : 2 minutes

ETAPE 2

Premier visionnage de l'extrait à analyser

Après cette première vision : Quelles sont les premières réactions à chaud ? Qu'est-ce qu'on a ressenti ? De quoi parle cet extrait ?



ETAPE 3

Analyse séquence par séquence

Partie 1



« Il avait promis que ce serait une priorité. Aujourd'hui, Théo Francken est fier de le prouver par les chiffres. En 2015, le nombre d'expulsion d'étrangers en situation illégale a augmenté. »





« 10 081 personnes reconduites dans le pays d'origine, c'est une augmentation de 15,5 % par rapport à 2014. »



Qu'est-ce qui est dit ?

Le nombre d'expulsions de personnes en séjour irrégulier a augmenté « grâce » à l'action de Théo Francken.



Comment cela est-ce figuré?

Théo Francken en conférence de presse pour annoncer cette nouvelle. Puis avec un graphique qui met en avant les chiffres annoncés. 10 081 expulsions dans un encart, + 15, 5 % en dessous sur un fond qui représente un grillage avec une silhouette de personne en arrière-fond.



Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

Théo Francken est présenté comme un homme politique qui a une grande valeur parce qu'il tient sa parole et qu'il respecte le programme politique pour lequel il a été élu.

Les chiffres des expulsions sont présentés de manière positive puisqu'il s'agit d'une promesse tenue, et ils sont mis en valeur en les présentant sous forme de graphique qui permet à tous de bien comprendre qu'il y a une augmentation.

L'image du grillage derrière lequel on entrevoit des personnes portant des sacs à dos évoque l'iconographie des migrants traversant les frontières européennes à pied. Elle est constamment utilisée pour décrire un groupe indistinct sans s'encombrer des destins singuliers qui poussent chacun à la migration.

« C'est une priorité du gouvernement d'avoir une politique de retour plus efficace, volontairement quand c'est possible mais obligatoire quand c'est nécessaire, quand ils ne veulent pas retourner. Et surtout le groupe cible sont les criminels dans les prisons, 40% des criminels, des personnes de la population prisonnière. Ce sont des personnes sans titre de séjour en Belgique. »

CENTRES FERMES



Qu'est-ce qui est dit ?

Une des priorités du gouvernement est de mettre en place une politique de retour efficace en se focalisant sur les personnes ayant commis un délit et qui se trouvent en prison.



Comment cela est-ce figuré?

Nous pouvons voir Théo Francken justifier son action au journaliste qui l'interroge.



Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

Cette explication valide le fait de ne pas remettre en question la nécessité des centres fermés et l'inhumanité que cela représente car les personnes que l'on expulse en priorité sont des criminels. La question migratoire se résume ici à l'expulsion de criminels.

On nous présente des chiffres qui peuvent paraitre impressionnants (près de la moitié des prisons sont peuplées par des personnes en séjour irrégulier) mais ces chiffres ne sont pas expliqués en détail. On peut se retrouver en prison pour des raisons très diverses, surtout lorsqu'on se trouve dans une situation de grande précarité économique et sociale (ce qui est le cas des personnes en séjour irrégulier)12. Présenter ces chiffres de cette manière renforce l'idée que les personnes en séjour irrégulier sont criminelles par essence.

¹² En Belgique comme beaucoup d'autres pays, il y a une surreprésentation des couches les plus pauvres et d'origine étrangère en prison - https://iournalisme.ulb.ac.be/justice/hors-les-murs/

ANALYSE N°3 SANS-PAPIERS EN WITE MINOSULA MINO

Partie 3



« Le groupe cible en question, celui les personnes directement expulsées de la prison, augmente, en effet de façon spectaculaire. + 129% par rapport à 2014. »



« Qu'il s'agisse de retours volontaires ou de rapatriements forcés, tous les chiffres sont en augmentation. L'office des étrangers a accru sa collaboration avec les ambassades et d'autres services de l'Etat. »



« On a de plus en plus une bonne collaboration avec les compagnies aériennes, avec la police fédérale, avec les prisons et tout ça provoque une augmentation importante. »





Qu'est-ce qui est dit ?

Cette « spectaculaire » augmentation des expulsions est notamment due à une collaboration efficace entre les différents services de l'Etat.



Comment cela est-ce figuré?

Par un graphique similaire au précédent qui met en avant l'augmentation des expulsions du groupe cible (les détenus). Ensuite, nous pouvons apercevoir un plan d'hommes racisés¹³ qui entrent dans le bâtiment de l'office des étrangers, suivi d'un plan de quatre hommes racisés qui semblent attendre devant le même bâtiment. lui-même suivi d'un plan similaire où nous pouvons également apercevoir une voiture portant le logo de Fedasil. Ensuite, nous voyons Freddy Roosemont, directeur général de l'Office des étrangers, intervenir, dans le cadre de la conférence de presse, sur la bonne collaboration entre les différents services de l'Etat.

structures sociales discriminantes.



Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

Pour illustrer la question des prisons et des détenus directement expulsés de la prison, les journalistes ont choisi de filmer l'entrée de l'office des étrangers. On aurait pu filmer une prison mais on choisit plutôt de filmer ce bâtiment et les personnes qui se trouvent devant. Cela associe les personnes racisées et l'Office des étrangers à la criminalité. La population qui se trouve devant l'Office des étrangers est composée de personnes qui viennent demander l'asile en Belgique. Parler d'expulsion et de retours volontaires en l'illustrant avec des personnes venant déposer leur demande d'asile influence notre perception des primo-arrivants, nous engageant à les voir comme des personnes « ayant vocation à rentrer dans leur pays » plutôt qu'à s'intégrer à la société belge.

On conclut cette partie en mettant en avant que les administrations fonctionnent de manière optimale pour expulser ces personnes (si nous avons des administrations efficaces, cela veut dire que nous avons une bonne représentation politique). Le sens de l'action politique n'est ici pas questionné.

¹³ Une personne racisée (ou racialisée) est une personne qui appartient, de manière réelle ou supposée, à un des groupes ayant subi un processus de racisation, c'est-à-dire un processus politique, social et mental d'altérisation. Être racisé,e, ne yeut pas dire appartenir à une race, mais plutôt vivre dans des

MILICANCOLI STERMONALISTE STATE WITHIN

Partie 4







« En 2016, le nombre de places en centre fermé devrait être encore augmenté. D'autres mesures sont prises pour encourager le retour volontaire dès le début de la procédure d'asile. »

CENTRES FERMES



Qu'est-ce qui est dit ?

A part expulser les détenus sans titre de séjour valable des prisons, il est prévu d'augmenter les places en centres fermés et d'encourager les retours volontaires.



Comment cela est-ce figuré?

En montrant différentes prises de vue du Petit-Château dont une avec trois hommes racisés sur un banc devant le bâtiment.



Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

Filmer le petit château pour parler des centres fermés est interpelant car le Petit Château est un centre ouvert (Fedasil). Parler d'un centre fermé en l'illustrant par un centre ouvert participe à la confusion générale lorsqu'on aborde la situation administrative des personnes en séjour irrégulier. Le Petit Château est un centre d'accueil pour demandeurs d'asile en attente de régularisation. Les centres fermés sont des espaces carcéraux visant l'expulsion des personnes à qui l'on refuse le droit de rester sur le territoire belge. Cette porosité provoquée par l'association du son et de l'image, induit l'idée qu'en plein centre de Bruxelles, un lieu accueille des criminels (puisque les centres fermés sont associés à l'idée d'illégalité).



Qu'est-ce qui est dit ?

Il y a un durcissement dans les moyens mis en œuvre pour

expulser (qui sont à la limite de la

légalité).



Comment cela est-ce figuré?

En montrant Alexis Deswaef, président le Ligue des Droits Humains, dans son bureau, se pencher sur ce qui semble être des ouvrages de statistiques. Il explique ensuite devant la caméra ce que signifient les chiffres présentés par Théo Francken



Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

Alexis Deswaef répond à une question qui n'est pas posée dans le reportage (cela aurait pu être la réponse à « qu'est-ce que vous pensez de l'augmentation des retours ? ») et du coup, il semble être complètement en décalage avec le reste du sujet et il est donc décrédibilisé. Par ailleurs, ici, il se prononce sur la forme, quant au durcissement des expulsions (« A la limite de la légalité ») et il valide, se faisant, le fond de la politique du gouvernement. Il s'agit du seul moment de contrediscours et il dure très peu temps proportionnellement au reste du sujet.

Partie 5





« Mais pour la Ligue des Droits de l'Homme, les chiffres de Théo Francken traduisent surtout un durcissement de la politique d'asile dans notre pays. »

CENTRES FERMES





« Ce chiffre brut de rapatriement cache, chaque fois, une escalade dans le durcissement et notamment dans les moyens mis en œuvre pour rapatrier où on est vraiment à la limite de la légalité et du respect des droits humains de ces personnes et de la dignité humaine. »



Partie 6





« Le gouvernement veut poursuivre sur sa lancée en 2016, Théo Francken espère parvenir à 1000 départs supplémentaires d'ici la fin de l'année. »

CENTRES FERMÉS



Qu'est-ce qui est dit ?

1000 départs supplémentaires seront planifiés d'ici la fin de l'année.



Comment cela est-ce figuré?

Par une succession de 3 prises de vue du campement situé dans le Parc Maximilien.



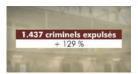
Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

Le reportage se clôture sur les images du campement du parc Maximilien, qui se situait à proximité de l'Office des étrangers. Il était peuplé de personnes en attente de pouvoir introduire un dossier de demande d'asile ou de migrants en transit vers un autre pays européen. L'association du commentaire et de l'image figure donc qu'un migrant qui vient de poser le pied sur le sol belge a vocation à être expulsé parce qu'il est un criminel en devenir.



Que retenir ?

A nouveau, par le montage, les images choisies et le commentaire, on associe les personnes en séjour irrégulier et les personnes migrantes à des criminels. Ce discours pourrait être résumé par ces 4 plans.













Les oiseaux migrateurs se déplacent vers le chaud quand il fait froid. Nous aussi, nous devrions avoir le droit d'aller où nous nous sentons bien. D'ailleurs, c'est écrit dans les droits humains : chaque individu peut se déplacer là où il se sent en sécurité et s'y installer. Mais ce droit n'est pas pour tout le monde.

ETAPE 1

Qu'allons-nous analyser?

Extrait du journal télévisé diffusé sur la RTBF le 19 septembre 2018

Titre du sujet : « Migrants libérés avec un passé criminel »

Durée: 2 minutes 11

ETAPE 2

Premier visionnage de l'extrait à analyser

Après cette première vision : Quelles sont les premières réactions à chaud ? Qu'est-ce qu'on a ressenti ? De quoi parle cet extrait ?

STEENOUSE 22 ES VOITEM

ETAPE 3

Analyse séquence par séquence

Partie 1



« On se demande comment gérer le problème des migrants en transit. En début de semaine, on apprenait que des illégaux avec un passé criminel avaient été relâchés des centres fermés pour laisser de la place aux migrants. Fortement critiqué même au sein de sa majorité, Théo Francken répond aujourd'hui aux critiques. »

CENTRES FERMES



Qu'est-ce qui est dit ?

Les migrants en transit constituent un problème à gérer. Pour y parvenir, Théo Francken a pris la décision de libérer des personnes en séjour irrégulier ayant commis un délit pour laisser de la place à des migrants en transit. Pour cette raison, Théo Francken est critiqué par différents responsables politiques.



Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

La journaliste n'explique pas quel problème constitue les migrants en transit. Nous comprenons simplement qu'ils représentent un problème.

La journaliste reprend les éléments de langage du gouvernement et participe à la criminalisation des personnes en séjour irrégulier et des migrants. A nouveau, les termes « illégaux » et « criminels » sont utilisés.

Les termes « migrant en transit » ou « transmigrant » seraient apparus en septembre 2015.

« Chaque fois que le mot apparait, il est lié à une opération de police ou à une déclaration du ministre de l'Intérieur Jan Jambon, comme le 15 mars 2016. « Nous avons [...] la crise de la transmigration », déclare notamment le ministre en réponse à une série de questions parlementaires en commission de l'Intérieur de la Chambre. Jusquelà, on parlait de migrants, de réfugiés, de demandeurs d'asile. Mais à partir de 2015, le ministre de l'Intérieur et le secrétaire d'Etat

à la Migration d'abord et dans un deuxième temps le gouvernement dans son ensemble utilise le terme «transmigrant» pour désigner une personne qui fuit son pays en direction du Royaume-Uni, et qui transite par Bruxelles»¹⁴.

Ce terme déshumanise les personnes qu'il nomme.

« Quand on parle de ces gens comme de 'transmigrants', ils perdent tout simplement cette signification de personnes en fuite. Ils deviennent un groupe, dont on veut se débarrasser au plus vite». (...) l'usage de ce mot «permet de davantage encore polariser, de semer la discorde entre 'eux' et 'nous' »¹⁵.

Enfin, jamais les centres fermés ne sont remis en question. Ils sont présentés comme la solution. Le débat tourne uniquement autour de la manière de les gérer et qui y enfermer en priorité.

¹⁴ LEHERTE Odile, « « Transmigrant » : un mot qui fait son chemin » sur https://www.rtbf.be/info/inside/detail_transmigrant-unmot-qui-fait-son-chemin?id=10078922

¹⁵ idem

Qu'est-ce qui est dit ?

Comme il y a beaucoup de problèmes posés par des migrants en transit durant l'été, il a été décidé d'accorder la priorité à « ce type de migrants ».



Comment cela est-ce figuré?

En une succession de 4 plans qui relatent la traque et l'arrestation de « migrants en transit ». Les deux premiers montrent la police recherchant un migrant, le troisième l'arrestation et le 4 eme l'accompagnement vers l'incarcération



Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

Le commentaire pose un constat tragique du problème des migrants qui meurent sur les routes belges dans l'espoir de rejoindre l'Angleterre.

Cependant, les images de traque policière, puis d'arrestation présentent ces migrants sous un jour criminalisant. La logique de la traque et de l'incarcération n'est donc pas remise en question (d'autant plus que ces migrants provoquent la fermeture de parking en Flandre). Il est donc logique selon le commentaire, de donner la priorité à ce type de migrants.

Mais de quelle priorité parle-t-on ? Le soin et le soutien (puisqu'il y a des morts et des blessés) ou l'incarcération ? L'image montrant les policiers arrêter un migrant répond à la question.

Par ailleurs, on nous explique qu'il semblerait exister différents types de migrants. Catégoriser ainsi les migrants implique aussi de les hiérarchiser.

Partie 2









« Durant tout l'été, les migrants en transit qui souhaitent rejoindre la Grande-Bretagne ont fait le devant de l'actualité. Il y a eu des blessés, des morts, des parkings routiers fermés en Flandre. En cette rentrée, priorité est donc donnée à ce type de migrant. »

CENTRES FERMES

Partie 3



Qu'est-ce qui est dit ?

Le plan mis en place pour lutter

contre les migrants en transit

est de faire de la place en centre

fermés en libérant des personnes

en séjour irrégulier ayant un passé

« Théo Francken et Jan Jambon ont mis sur pied un plan ». L'utilisation du terme « plan » accentue l'idée d'une stratégie efficace et originale du gouvernement. La réponse sécuritaire est donc présentée comme mesurée et responsable. La porte ouverte qui se referme figure

« Théo Francken et Jan Jambon



judiciaire.

Comment cela est-ce figuré?

Par des images d'une conférence de presse où interviennent Théo Francken et Jan Jambon suivies d'un plan large d'un centre fermé et enfin la porte du centre qui se referme.



« Théo Francken et Jan Jambon ont mis sur pied un plan : arrêter tous les migrants en transit. »



« Il a donc fallu faire de la place dans les centres fermés, conséquence directe et gênante : la libération de 32 illégaux avec un passé judiciaire. »





la libération des « criminels ».

80

STERMONTE CONTENTS STERMONTT STERMONTE CONTENTS STERMONTT STERMONTT STERMONTT STERMONTT S

Partie 4







« Ici on fait la chasse aux transmigrants. On en est dans d'autres dossiers à enfermer des enfants et les criminels condamnés qui ont des casiers, on les libère et on ne s'inquiète pas, eux, de les renvoyer. Je pense que c'est une faute. »

CENTRES FERMÉS

« La politique d'asile ici est purement cosmétique. Elle vise à marquer les esprits mais dans les faits, elle ne vise pas à expulser les bonnes personnes. »



Qu'est-ce qui est dit ?

Théo Francken aurait commis une faute en libérant les mauvaises personnes de centres fermés.



Comment cela est-ce figuré?

Une représentante du PS et un élu d'ECOLO donnent leur avis sur la décision de Théo Francken.



Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

Ce reportage montre la victoire de l'extrême-droite. Les partis politiques censés incarner une politique migratoire plus humaine reprochent au gouvernement une attitude « laxiste ». Les migrants occupant les centres fermés habituellement sont dépeints comme de dangereux criminels. Tout en validant la nécessité des centres fermés, ces responsables politiques adhèrent donc à l'hypothèse qu'un migrant est un criminel en puissance du fait de sa condition de migrant et non du fait de la précarité imposée par les conditions d'accueil en Belgique.

Il semblerait donc qu'il existe des personnes qu'on peut expulser et d'autres pas. Parler de bonnes personnes à expulser renforce l'idée qu'il existe des humains de seconde zone, des personnes dont la vie aurait plus de valeur qu'une autre (car rappelons qu'expulser signifier aussi mettre en danger).

Partie 5



« Ce mercredi, Théo Francken a minimisé la gravité de ces libérations. »

CENTRES FERMES



« Il y a 12 ou 13 avec des peines cumulées de plus de 3 ans, prononcées ces dernières années. Le reste c'est essentiellement du vol et du trafic de drogues. Mais il n'y a pas de meurtriers. »



« Néanmoins l'homme a été fortement critiqué par les autres partis de la majorité. »



« Charles Michel, lui, appelle son secrétaire d'Etat à proposer des mesures concrètes et effectives. Théo Francken ne ressent pas de pression. »









« J'ai eu un entretien avec le Premier ministre en compagnie de Jan Jambon. C'était lundi, si je m'en souviens bien, ça s'est très bien passé. Je ne me sens pas mis sur la sellette. »

« La NVA a eu un boulevard pendant tant et tant de mois dans ce gouvernement que ceux qui l'ont amené au pouvoir doivent en assumer toutes les conséquences en ce compris quand Monsieur Francken n'est pas capable de faire respecter des décisions de justice. »

« Ce vendredi, Théo Francken doit présenter de nouvelles mesures et il sera attendu de pied ferme. »

15



Qu'est-ce qui est dit ?

Que les prisonniers qui ont été libérés n'ont pas commis de crimes graves (pas de meurtres) et que malgré la pression de l'opposition, Théo Francken reste confiant car le premier ministre et le ministre de l'intérieur semblent être avec lui.



Comment cela est-ce figuré?

Nous voyons d'abord Théo Francken lors d'une conférence de presse qui parait embarrassé. Ensuite, nous l'entendons dans le cadre d'une interview décrire le profil des personnes libérées. Puis nous le voyons dans une conférence de presse en compagnie de Charles Michel.



CENTRES FERMÉS

Qu'est-ce qu'on nous raconte ?

Théo Francken se contredit par rapport à ces précédentes déclarations. Ici il nous explique qu'en effet, il a libéré des criminels mais que cela n'est pas si grave car ils n'ont pas commis de délit grave. Finalement, il dépeint les gens comme des criminels quand cela l'arrange. Il faut mettre ce reportage en perspective avec les reportages précédents. Rappelons aussi que lorsqu'on interdit aux gens de travailler légalement, ils se tournent vers d'autres manières de survivre.

Enfin, soulignons l'utilisation de l'expression « de pied ferme ». Les médias demandent-ils à Théo Francken d'être plus répressif dans sa politique?



Que retenir?

Ici Théo Francken est présenté seul contre tous. On alterne ses prises de position et des interviews de ses opposants et cela crée une victimisation de ce personnage. Il semble être celui qui défend les prisonniers et qui défend des idées humanistes.



Le cadenas, pour moi, cela veut dire que le gouvernement nous a enfermé, il nous a mis dans une boîte fermée et c'est à nous de nous battre pour sortir de la boîte.



Sans vouloir faire de comparaison frontale avec les extraits analysés plus tôt, il nous semblait intéressant de présenter une autre manière de représenter les personnes en séjour irrégulier en sons et en images.

ZIN TV, un des partenaires de ce projet, se définit comme un espace de résistance télévisuelle pour les organisations populaires, la vie associative et le monde citoyen. Sans prétendre détenir la vérité ou la solution. ZIN TV mène une réflexion constante et sans cesse en débat sur la manière de représenter autrement des réalités invisibilisées ou criminalisées. 7IN TV définit son action comme du journalisme cinématographique, c'est-à-dire une tentative d'ouvrir le journalisme vers d'autres champs expressifs afin d'y ajouter des couches de lecture supplémentaires.

Il ne s'agit donc pas de la même démarche que les journaux télévisés analysés précédemment. Il nous semblait malgré tout intéressant de proposer une brève analyse d'une réalisation au sein de ce livret pour permettre de poursuivre la réflexion sur les représentations.

En aout 2017, ZIN TV a réalisé une vidéo sur les rafles organisées dans le Parc Maximilien à Bruxelles

Tout d'abord, quand les reportages analysés précédemment puisent leurs sources du point de vue gouvernemental (conférences de presse, communications officielles), nous tentons ici de recueillir la parole des organisations de « terrain », il s'agit d'explorer les conséquences directes de la politique d'« accueil » organisée par le gouvernement fédéral

Le reportage débute par une série d'avions qui se croisent dans le ciel. L'avion, pour beaucoup, représente le voyage, la liberté de se déplacer, de découvrir le monde. Ce sentiment visuel est validé par l'image du mot « welkom » (Bienvenue). Cependant, le son sourd des réacteurs présage un malaise, une menace. Selon que nous soyons avec ou sans titre de séjour valable, la représentation de l'avion varie radicalement. C'est le loisir et la culture pour les uns, l'enfermement et le retour forcé pour les autres. Le tweet de Théo Francken affirme qu'il opère un « nettoyage » du parc

Maximilien. L'utilisation de ce terme précautionneusement choisi est mis en perspective par la réaction d'un migrant (« tu veux nettoyer des êtres humains, ça veut dire que tu veux les tuer »). Et s'il devait être interprété d'une manière plus technique, le terme est invalidé par l'image des vêtements dans les arbres. Le gouvernement ne nettoie pas le parc Maximilien. L'investigation de terrain met en évidence qu'il est plutôt en train de « cacher la poussière sous le tapis ».

Le reportage sera toujours construit sur cette dichotomie. Quand Mohammed interpellera son audience « c'est quoi la différence entre moi et Jacques ?», la réponse sera fournie au spectateur par l'image des avions, des centres fermés, de l'intervention policière « musclée ». Pour Mohamed, l'avion est une épée de Damoclès audessus de sa tête. Pour Mohammed, la police est violente.

Pour Jacques, la police protège.

La seconde partie du reportage donne la parole aux bénévoles de la plateforme citoyenne. Ils racontent les difficultés d'offrir un accueil digne à toutes ses personnes en situation administrative précaire. Ils terminent par interpeler le niveau politique, sur lequel ils n'ont aucune emprise : (« C'est les politiciens qu'il faut interroger, je ne sais pas comment ça évoluera, je connais pas »).

Par ce biais, le reportage porte la parole et les interrogations d'un groupe de citoyens directement impacté par les décisions gouvernementales.



Que retenir?

Le reportage se place du point de vue du mouvement de solidarité autours des migrants du parc Maximilien. Il utilise sciemment les procédés qu'offrent le langage audiovisuel. Il y a ce qui est dit. ce qui est montré à voir et ce qui est donné à entendre. Le tout participe à la construction d'un discours consécutif à une investigation de terrain. Les sources du reportage sont des personnes qui vivent dans leur chair la politique du gouvernement. Si le reportage ne prétend pas offrir une information obiective ou exhaustive sur la politique migratoire belge, il propose un point de vue documenté et original, qui permet au spectateur de s'emparer de cette question et de faire vivre le débat démocratique.



2







CENTRES FERMES

Réacteur d'avion

« Alors, on savait qu'ils étaient là, qu'ils occupaient ce parc parce qu'il y avait sur toutes les barrières qui entourent le parc avec les jeux pour les tout petits enfants. Sur ces barrières, il y avait leurs vêtements, qui étaient mis à sécher. Voilà, c'était le symbole de leur présence et de leur vie quotidienne. Aujourd'hui, vous voyez, il n'y a plus rien. »











Réacteur d'avion

« Ce matin, 14 personnes ont été arrêtées au parc Maximilien et 9 personnes à la gare du Nord dont 3 déclarées mineures # nettoyer. »











CENTRES FERMES

Porte qui se ferme

« On en marre de ses rafles, on en marre de cette politique migratoire qui essaye de nous renvoyer chez nous. La politique que mène Théo Francken ne sert à rien. Je me demande quand même le nettoyage de quoi ? Tu veux nettoyer des êtres humains, cela veut dire que tu veux les tuer, tu veux les exécuter, c'est ça le mot. »



Applaudissement

« C'est un facho, c'est un facho. »

















« Je m'appelle Mohammed, je m'appelle Mohammed. C'est quoi la différence entre moi et Jacques. C'est quoi la différence?»

CENTRES FERMÉS



Klaxons

(()

Réacteur d'avion









« Lâche ça, lâche-le! »



Voiture de police









« Tout s'est accéléré il y a 3 semaines lorsque les rafles sont devenues, pour le coup, régulières. Tous les jours ou pratiquement tous les jours. Alors ce n'était pas forcement 200 personnes, c'était entre 20 et 30 personnes. Le quota d'arrestation était celui-là. Pourquoi ? Parce qu'apparemment c'est que peut gérer l'office des étrangers en une journée. Administrativement, je veux dire, parce qu'évidemment ces gens, on ne les laisse pas au bureau de police. Faut savoir qu'on en fait et donc l'office des étrangers décide de ce que l'on fait de leur cas.

Aujourd'hui, en fait, on a de plus en plus de mal à pouvoir donner de la nourriture parce que lorsque le petit-déjeuner, souvent ces derniers temps, ils viennent même les prendre dans la file. Donc ils sont là avec leur café et leur pain au chocolat et on vient et on les plaque au sol violemment, on les prend on les met dans la camionnette. Le climat s'est vraiment détérioré, on est vraiment dans un climat anxiogène. »









« Ça commence à déstabiliser et à démotiver certains bénévoles justement qui sont ici et qui voient. Même les migrants, ils ont de plus en plus de mal, ils se disent si toi tu es né ici, tu as ta nationalité et tu es en ordre tu as tes papiers et on te frappe, on te violente, qu'est-ce va nous faire à nous? Dès qu'il y a une intervention de la police, souvent il y a même les bénévoles qui commencent à courir donc c'est vraiment une situation incroyable. »

96

CENTRES FERMES

















« Avant, ils s'attardaient, on pouvait parler, il y a de petits groupes qui se faisaient là, ils prenaient leur thé bien au calme. Maintenant ils se sauvent. »

« Jusqu'à quand ? ça, c'est les politiciens qu'il faut interroger. »

« Je ne sais, je ne connais pas comment cela évoluera. On attend toujours les décisions de nos chers politiciens. »

())

Réacteur d'avion

Son qui se déforme

Battements de cœur

98

CONCLUSIONS

Les différents extraits analysés au sein de ce livret ont été réalisés à plusieurs années d'intervalle et ils traitent de sujets différents mais ils ont un point commun : quand les personnes en séjour irrégulier ne sont pas invisibilisées, elles sont mal représentées.

D'abord, en utilisant régulièrement le terme illégal pour définir les personnes en séjour irrégulier, l'on induit qu'elles auraient commis un crime (qui iustifierait dès lors le traitement qui leur est réservé). A force de le répéter, elles finissent par être réduites à cette identité. comme si cela ferait partie de leur essence. Ce qui participe à créer une identité de « sans-papiers » monolithique et réductrice. En fait, il faudrait plutôt dire « personnes illégalisées » puisque c'est l'Etat qui crée des personnes exclues de tous droits, des citoyens de seconde zone. Rappelons, à nouveau, que l'existence de personnes en séjour irrégulier est le produit du caractère injuste et inhumain des politiques migratoires belges et européennes qui privent les personnes migrantes et les personnes

en séjour irrégulier de leurs droits fondamentaux sur base de critères nationaux et socio-économiques.¹⁶

CENTRES FERMÉS

Ensuite, le portrait dépeint par les médias des personnes en séjour irrégulier est très **uniforme** et très **éloigné de la réalité**. Si l'on se base sur les 4 extraits choisis et analysés, il s'agirait d'hommes à priori d'origine africaine, célibataires et potentiellement dangereux.

De plus, la parole n'est quasi jamais donnée aux personnes en séjour irrégulier. Elles sont rarement présentées comme actrices de leurs vies et de leurs luttes mais plutôt comme des sujets de débats et de polémiques. De manière générale, peu de temps est accordé aux « contrediscours » et quand c'est le cas, les intervenants semblent hors sujet et parlent peu.

Enfin, la source d'information principale des journalistes semble être les conférences de presse et la communication officielle qui représentent majoritairement la voix du gouvernement. Le peu de travail de terrain réalisé implique aussi que des

erreurs sont faites qui participent à la confusion et à la désinformation des citoyens (par exemple, montrer un centre ouvert en parlant de centres fermés, etc.).

Ces constats sont basés sur quatre extraits de journaux télévisés, ce qui n'est évidemment pas un échantillon représentatif des médias d'informations, toutefois, ces remarques sont confirmées par divers études et recherches.



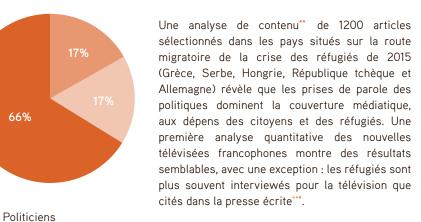
Que retenir?

Différentes recommandations ont émergé des ateliers de discussion avec les expert.e.s de vécus :

- Ne plus utiliser le terme « illégal ».
- Ecouter et donner la parole aux personnes concernées (via les nombreux collectifs existants, en citant les études réalisées par ces collectifs, etc.).
- Diversifier les sources d'information au sujet des personnes en séjour irrégulier.
- Tenter de faire preuve d'empathie, se mettre à la place de l'autre.

¹⁶ Encore une preuve de la colonialité à l'œuvre dans nos sociétés (la colonialité est un concept qui met en avant le fait que la colonisation a véhiculé des constructions sociales, des imaginaires, des pratiques, des hiérarchies, des violences encore à l'œuvre de nos jours. Elle affirme que les « modèles de pouvoir » instaurés par la colonisation n'ont que très peu changé).

Des chiffres / migrations : Qui parle dans la presse ?*





Un « sans-papier », c'est quelqu'un qui s'est déplacé de quelque part pour aller quelque part d'autre.

Un « sans-papier », c'est quelqu'un qui vit sur cette terre.

Réfugiés, migrants

Autre

^{*} MAZZOCCHETTI Jacinthe, YZERBYT Vincent, « CRISE MIGRATOIRE : LE DISCOURS MÉDIATIQUE ALIMENTE-T-IL LA PEUR DES MIGRANTS ? » dans Société en changement, n°7, mai 2019, UCL Louvain, iacchos

^{**} Chouliaraki, L., & Zaborowski, R. (2017), Voici and community in the refugee crisis: A content analysis of news coverage in Eight European Countries, International Communication Gazette, 79(6-7), 613-635.

Mistiaen, V. (2018). Essay N° 3 : Belgian french-language Channels adopt a Common Lens on the Migration Crisis. Retrieved June I, 2018 from https://kuleuven.be/soc/ims/immediate.essays

06 FICHES INFO

Fiche info N°1 17

LE SYSTÈME MÉDIATIOUE

En analysant les différents extraits, nous avons été interpelés par certains choix éditoriaux et différentes questions sur le fonctionnement des médias ont émergé.

Est-ce qu'un journaliste doit être objectif ?

« Un « médium » est un canal qui peut véhiculer ou transmettre des informations. Les médias ne nous offrent pas une fenêtre transparente sur le monde. Ils nous offrent un canal par lequel des représentations et des images du monde peuvent être communiquées indirectement. Cela implique que les médias nous proposent des versions sélectives du monde, et non un accès direct à celui-ci »¹⁸.

Cette définition nous amène à déconstruire un cliché souvent véhiculé sur les médias d'information : contrairement aux apparences, les journalistes et les messages qu'ils produisent ne sont pas objectifs.

« L'objectivité, que le Larousse définit comme « la qualité de ce qui est conforme à la réalité », n'est pas un concept praticable en journalisme. C'est même, disent de grands professionnels, une tromperie intellectuelle de faire croire au public et aux journalistes que l'objectivité des médias est possible. Toute relation de faits - et a fortiori d'analyses - passe par les filtres culturel, idéologique, philosophique, personnel de son auteur » 19

En effet, tout d'abord, il faut faire un choix dans les informations que l'on

souhaite traiter. Décider de mettre en avant telle information plutôt qu'une autre, c'est déjà prendre parti. Ensuite, les journalistes ne sont pas des machines, ils ont un passé, une culture spécifique, une appartenance, des préférences. Tout cela joue indéniablement dans la manière dont ils vont appréhender un événement, même s'ils font un effort pour faire preuve d'objectivité. Il est indéniable qu'un reportage, un article, quel qu'il soit, et même réalisé dans le plus grand respect de la déontologie, ne reste qu'un point de vue.

« Beaucoup préfèrent les notions d'honnêteté, d'indépendance et de fidélité à la déontologie plutôt que celle d'objectivité²⁰. »

Les journalistes sont soumis à des règles déontologiques.

Selon l'AJP (association des journalistes professionnels), « la déontologie désigne l'ensemble des règles qu'une profession se donne pour établir ses droits et devoirs. Ces règles permettent aux journalistes d'agir en conformité avec la morale du métier. Ce ne sont pas les seuls repères. Les journalistes se réfèrent aussi au droitet à leur éthique personnelle. La déontologie aborde généralement ce qui concerne le respect de la vérité (exemples : vérifier ses

sources, rectifier ses erreurs), l'indépendance (ex. : critiquer librement, ne pas mêler information et publicité), la loyauté des démarches (ex. : ne pas cacher qu'on est journaliste, ne pas copier l'info exclusive d'un autre média sans le citer), et le respect des personnes (ex. : n'évoquer la vie privée ou les caractéristiques d'une personne que si l'intérêt général le justifie).

Ces règles sont inscrites dans des codes de déontologie : internationaux, nationaux, par média. »

Le respect de ces règles est contrôlé par le conseil de déontologie journalistique et toute personne qui estime qu'une entorse a été faite à la déontologie a le droit de porter plainte (sans être personnellement concerné)

Si cette initiative est louable, soulignons que les conseils n'agissent généralement que sur plainte. Pourtant les personnes les plus exposées aux « dérapages » médiatiques n'ont souvent pastoutes les ressources nécessaires pour porter plainte. Par ailleurs, les conseils de presse ne peuvent infliger que des sanctions morales. Lors de nos analyses collectives, nous avons remarqué que les règles déontologiques n'étaient pas toujours respectées.



¹⁷ Inspirée par l'entretien avec Sophie Lejoly, AJP

¹⁸ FRAU-MEIGS Divina, « L'éducation aux médias (un kit à l'intention des enseignants, des élèves, des parents, des professionnels) » sur https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000149278

¹⁹ ASSOCIATION DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS (AJP) ET ACTION CINÉ MÉDIAS JEUNES (ACMJ), « Le Manuel pédagogique des journalistes en classe sur http://www.ajp.be/telechargements/jec/manuel_pedagogique.pdf

Par exemple:

Le fait d'utiliser le terme « illégal » pour parler des personnes en séjour irrégulier, de mentionner les caractéristiques personnelles comme le pays d'origine, alors que ces informations n'étaient pas pertinentes au regard de l'intérêt général ou encore de représenter les personnes sans-papiers quasi uniquement dans des situations problématiques.²¹

Les journalistes sont-ils indépendants ?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord comprendre les conditions de production de l'information qui sont imposées aux journalistes.

« Même si les journalistes ont une haute conscience citoyenne et démocratique, la logique médiatique ne fabrique-t-elle pas d'elle-même de l'uniformité, ne fabrique-t-elle pas d'elle-même de la pensée unique, ne sécrète-t-elle pas d'elle-même une forme de totalitarisme soft et lisse? »²²

De nos jours, l'information est considérée comme une marchandise comme une autre, ce qui a des conséquences sur le pluralisme des médias. « Les logiques économiques réduisent de plus en plus l'information à sa seule valeur commerciale et ont des effets maieurs sur le rôle des médias et le traitement de l'information. Elles font aujourd'hui peser sur les rédactions de nouveaux critères, érigés en « dogmes médiatiques », sur ce que doit être une information pertinente au regard des objectifs de rentabilité, de concurrence et de profit. Les « impératifs de la concurrence », la réduction des coûts. l'industrialisation de la production d'information pèsent plus lourd dans la pratique quotidienne des médias et impactent le processus démocratique et un de ses fondements : le pluralisme. »²³

Le manque de pluralisme dans nos médias peut également s'expliquer par la composition sociologique des rédactions. Selon diverses études menées par l'AJP, il existe une grande uniformité dans les équipes journalistiques dont les membres sont encore très majoritairement blancs, masculins, d'un certain âge et disposant d'un diplôme universitaire.²⁴

Ce manque de diversité des rédactions a certainement des conséquences sur la représentation de la diversité de notre société et des différents points de vue et ré alités qui la composent. De plus, le phénomène de concentration des médias, c'està-dire le fait que la majorité des médias soient détenus par quelques grands groupes industriels, pourrait laisser craindre des dérives où ces grands groupes tenteraient de contrôler l'information en fonction de leurs intérêts économiques.

« L'indépendance structurelle est surtout mise en péril par la nature capitaliste de la presse elle-même. En effet, c'est de la part des propriétaires des capitaux qu'on craint le plus d'ingérence. Quel intérêt aurait un industriel ou un financier de posséder des titres de presse qui tiendraient des propos qui questionneraient, par exemple, l'inégalité entre riches et pauvres ou, plus pragmatiquement, qui publieraient des enquêtes sur des pratiques dans lesquelles les actionnaires ont des intérêts ? De tels risques ne sont pas virtuels. En France, le patron de Canal+, Vincent Bolloré, se serait ainsi illustré par la censure d'un documentaire gênant pour le Crédit Mutuel avec leauel il aurait de honnes relations »

Par ailleurs, les médias sont également financés par la publicité ce qui pourrait constituer une entrave à l'indépendance des journalistes qui éprouveraient peut-être plus de réticence à enquêter ou à dénoncer les pratiques de l'annonceur qui fait vivre son média.

Enfin, les conditions de travail des journalistes se dégradent de plus en plus, au point d'en faire une profession considérée comme précaire par certains.

« Selon des chiffres fournis par l'Association des Journalistes Professionnels, on compte aujourd'hui plus de 10 diplômés en journalisme pour un poste qui s'ouvre. La concurrence effrénée se traduit par une baisse des tarifs, voire un travail gratuit dans l'espoir de retenir l'attention d'un employeur potentiel, et un taux de chômage important ».

Il est donc hors de question de rejeter la faute sur les journalistes en tant qu'individus, mais c'est le système médiatique qu'il faut questionner.

²¹CONSEIL DE DÉONTOLOGIE JOURNALIS-TIQUE, « Recommandation pour l'information relative aux personnes étrangères ou d'origine étrangère et aux thèmes assimilés » sur https://lecdj.be/telechargements/carnet-9-Recomm-personnes-etrangeres-avec-lexique-PQ-2.pdf

²² LEONARD Sophie, "La logique médiatique fabrique-t-elle de l'uniformité ? » sur http://www.iteco.be/revue-antipodes/presse-radio-tele-medias-et-diversite/Pluralisme-des-medias-et#nb2

²³ idem

²⁴ASSOCIATION DES JOURNALISTES PRO-FESSIONNELS (AJP), « La diversité au sein de la profession de journaliste Association des journalistes professionnels Etude portant sur l'égalité et la diversité au sein des effectifs journalistiques en Fédération Wallonie-Bruxelles » sur http://www.ajp.be/telechargements/diversite/diversite2015.pdf



QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE EN SÉJOUR IRRÉGULIER ?

Il existe tellement de désinformation et d'idées fausses qui sont véhiculées sur les personnes en séjour irrégulier qu'il est essentiel de comprendre comment l'on devient et reste un « sans-papiers » avant de débuter un travail sur le sujet.

« Sans-papiers » n'est pas une notion juridique mais une expression qui désigne des personnes qui ne possèdent pas de titre de séjour valable. Les politiciens et les médias les appellent trop souvent « illégaux ». Nous le répèterons tout au long de ce livret : personne n'est illégal! Nous préférons utiliser « personne en séjour irrégulier » parce que ce terme représente mieux la réalité des situations qu'il décrit : un être humain dont le statut de séjour n'est pas (encore) en règle.

Les personnes en séjour irrégulier n'apparaissent pas ou peu dans les statistiques officielles mais on estime qu'elles sont entre 120.000 et 150.000 en Belgique et vivent en grand nombre à Bruxelles. Les personnes en séjour irrégulier forment un groupe très hétérogène. Il s'agit de femmes, d'hommes, d'enfants, seuls ou en famille, d'âges et de nationalités variés et aux parcours de vie différents, qui ont quitté leur pays pour diverses raisons. Elles ont toutes l'ambition de changer leur vie et ont trouvé la force de s'échapper ou de s'éloigner d'une situation difficile.

S'installer en Belgique, pas si facile que ça!

L'idée qu'il est facile de s'installer en Belgique est l'une des idées reçues les plus persistantes sur le phénomène de l'immigration. Cela ne peut se faire que dans un nombre très limité de situations et dans des conditions strictes. Un aperçu (limité et non exhaustif) du droit belge de l'immigration est donc nécessaire.

1) Obtenir un visa

Dans notre loi des étrangers il existe dorénavant un grand principe de base. Il faut toujours demander l'autorisation à l'ambassade belge dans son pays d'origine avant de venir s'installer en Belgique. Ce visa peut être délivré pour 3 raisons, avec à chaque fois une procédure à

suivre et des conditions à remplir.

En bref, on peut venir en Belgique pour :

- Étudier
- Travailler
- Rejoindre sa famille

Le regroupement familial est le principal canal de migration vers la Belgique. En 2016, 26.325 personnes issues de l'extérieur de l'Union européenne sont venues en Belgique dans le cadre du regroupement familial. Les deux tiers d'entre eux sont des enfants mineurs.

2) Bénéficier d'une protection internationale

Lorsque des personnes craignent pour la vie ou leurs libertés et fuient leurs pays parce qu'elles sont en danger, elles peuvent de ne pas demander un visa à l'avance. Lorsqu'elles arrivent en Belgique, elles demandent l'asile et une protection internationale en raison de leur crainte d'être persécutées.

Le besoin de protection est souvent réduit aux personnes qui viennent d'un pays en guerre ou en conflit. Pourtant on peut aussi être persécuté ou discriminé en raison de son appartenance politique, sexuelle, ethnique ou encore en raison de son sexe et de son genre.

Les exceptions à la règle

Lorsqu'un migrant se trouve déjà en Belgique pour une raison quelconque, y compris sans permis de séjour, il n'est possible de normaliser sa situation administrative que dans deux circonstances exceptionnelles.

1) Pour des raisons humanitaires ou médicales

Si vous êtes gravement malade et pouvez prouver que le traitement n'est pas accessible ou disponible dans le pays d'origine, vous pouvez être régularisé pour des raisons médicales

Il est également possible d'invoquer des situations humanitaires qui empêchent la personne de retourner dans son pays d'origine. Dans ce cas, nous parlons de régularisation humanitaire.

En 2018, cependant, moins de 1 500 demandes de ce type ont été évaluées positivement. Les années précédentes, beaucoup moins. C'est donc vraiment une procédure exceptionnelle.

2) Pour des raisons familiales

La deuxième exception concerne le regroupement familial. Ce droit est considéré comme un droit humain universel : le droit à une vie familiale. Si l'on est marié ou cohabite légalement avec son partenaire belge ou européen, ou si l'on est parent d'un enfant belge ou européen, on peut, dans certaines circonstances. entamer la procédure de séjour «regroupement familial». Si le partenaire ne dispose que d'un permis de séjour temporaire en Belgique (par exemple un droit de séjour d'un ou cing ans), il n'est pas possible de demander le regroupement familial depuis la Belgique.

Comment devient-on une personne en séjour irrégulier ?

A entendre certains médias et politiciens, nous pouvons avoir l'impression que ce sont les « sanspapiers » qui sont responsables de leur situation. Rien n'est plus faux. Comme expliqué plus haut, obtenir un droit de séjour en Belgique s'avère très complexe et concerne un nombre très limité de situations. Beaucoup pensent à tort que quelqu'un qui est bien intégré ici, qui vit ici depuis de nombreuses années et qui connait la langue obtient automatiquement le droit de séjour. Si tel n'est pas le cas, on suppose alors qu'il a « fait quelque chose de mal «. En réalité, la législation belge sur les étrangers est démodée et inadaptée aux motivations et réalités migratoires actuelles avec comme conséquence qu'il existe très peu de voies d'accès légales. Comme dit plus haut, on peut devenir « sans-papiers » pour diverses raisons. Voici quelques exemples (ceci n'est pas une liste exhaustive):

Certaines personnes sont arrivées en Belgique avec un visa mais n'ont plus été en mesure de remplir les conditions de leur droit de séjour après un certain temps.

Par exemple :

Un étudiant tunisien arrive en Belgique avec un visa d'étudiant. Une connaissance de la famille garantit de remplir les conditions de revenu. Toutefois, au cours de la troisième année académique, il doit travailler lui-même pour pouvoir payer son dortoir, car le garant ne peut plus subvenir à ses besoins. La combinaison du travail et des études devient trop lourde pour lui et il ne réussit pas ses examens. Il perd son droit de séjour mais souhaite toujours rester en Belgique pour y terminer ses études et parce qu'il s'est construit une vie dans notre pays.

Certaines personnes se sont vu refuser la protection et l'asile. Elles sont souvent appelées « demandeurs d'asile auxquels l'asile est refusé »

En 2018, la moitié des demandes d'asile a été acceptée (10 483). Cela veut dire que les demandes de près

de 10 000 personnes en danger dans leur pays ont été rejetées.

Leurs demandes d'asile ont été examinées mais, dans de nombreux cas, elles ont été rejetées parce que la crainte d'être persécuté ne peut être suffisamment démontrée. Cela signifie généralement que ces personnes ne peuvent pas prouver les problèmes pour lesquels elles ont fui (au moyen de documents prouvant, par exemple, qu'elles sont recherchées ou qu'elles ont été arrêtées). De plus, il faut également pouvoir prouver que les autorités du pays d'origine ne peuvent ou ne veulent pas garantir la sécurité de la personne.

Or, comme on peut facilement l'imaginer, il peut s'avérer très compliqué de fournir des preuves tangibles de ce genre de situations. Les gens doivent souvent fuir à l'improviste pour sauver leur vie et n'ont pas l'occasion de recueillir des preuves. Souvent, les personnes concernées décident de rester en Belgique, dans des conditions très difficiles, car leur vie est bien plus en danger dans le pays qu'elles fuient.

Par exemple:

Une femme guinéenne est forcée d'épouser le frère de son défunt mari. Son père est une personne influente et peut recourir à la violence contre sa fille si elle ne consent pas au mariage. Cette femme s'enfuit donc et finit par demander l'asile en Belgique. Le CGRA juge qu'elle a la possibilité de s'installer dans une autre région de Guinée où elle sera en sécurité. Pour cette femme, cependant, ce n'est pas une option : elle serait expulsée de la communauté et son père pourrait encore la retrouver.

D'autres personnes arrivent en Belgique pour des raisons économiques.

Il est essentiel de rappeler que ces personnes sont issues de pays qui connaissent une grande pauvreté expliquée en grande par partie par l'esclavage et la colonisation et/ou les ajustements structurels imposés par les institutions financières internationales (FMI. Banque mondiale, etc.) et les grandes puissances dites du Nord. Pour travailler en Belgique, vous devez remplir un certain nombre de conditions strictes. Cependant, ce qui semble être l'étape la plus logique est aussi la plus difficile. à savoir la conclusion d'un contrat de travail avec un employeur belge. Cela doit être fait alors que l'employé se trouve encore à l'autre bout du monde. Par la suite. l'employeur doit être en mesure de prouver qu'il n'a pas trouvé de candidats adéquats au sein de l'Union européenne.

Cela n'empêche toutefois pas de nombreuses personnes de tenter leur chance et de venir en Belgique dans l'espoir qu'elles pourront toujours obtenir un permis de travail une fois sur place. La plupart de ces personnes finissent par survivre du travail informel et au noir dans des conditions extrêmement précaires.

Par exemple :

La famille d'un Camerounais a mis en commun ses économies pour payer le voyage de son cousin. Il travaillera en Europe et enverra de l'argent chaque mois pour subvenir aux besoins de la famille. Lorsqu'il arrive en Belgique, l'homme découvre qu'il a besoin d'un séjour pour pouvoir travailler. Sa famille compte sur lui et l'homme essaie de survivre grâce au travail non déclaré et envoie parfois de l'argent à sa famille, ce qui est difficile à faire.

Et la plupart des situations qui poussent au départ sont une combinaison des différents cas exposés ci-dessous. Les réalités humaines sont complexes et ne rentrent pas forcement dans les cases rigides de l'administration.



Saviez-vous?

Que les enfants de personnes en séjour irrégulier nés en Belgique et scolarisés depuis des années en Belgique ne sont pas régularisés?

Qu'il n'existe pas de procédure de séjour spécifique pour les réfugiés climatiques ? Cependant, 22,5 millions de personnes dans le monde doivent quitter leur foyer chaque année en raison de catastrophes

Que presque la moitié (49%) des personnes qui migrent sont des femmes ?²⁸

Que les « transmigrants » sont très visibles dans les médias pourtant ils représentent à peine quelques centaines de personnes parmi les gens en séjour irrégulier ?

²⁸ OESO, Perspectives on Global Developement 2017. International Migration in a Shifting World, 2016



QUELS SONT LES DROITS DES PERSONNES EN SÉJOUR IRRÉGULIER ?

Contrairement à une idée répandue, les personnes en séjour irrégulier ne bénéficient pas de la sécurité sociale belge. Les personnes en séjour irrégulier n'ont pas droit à l'aide sociale du CPAS. Les familles avec enfants ne reçoivent pas non plus d'allocations familiales. Même les colis alimentaires ne sont accessibles aux personnes sanspapiers que dans une mesure très limitée.

Certaines personnes en séjour irrégulier survivent grâce à l'aide et aux dons de personnes solidaires et de quelques associations. Mais cette solidarité est criminalisée de plus en plus les dernières années.

Les personnes en séjour irrégulier ne disposent pas non plus de droit au travail et sont donc contraintes de s'insérer dans le circuit du travail au noir où elles constituent une main d'œuvre exploitable à merci. Pourtant, les personnes en séjour irrégulier, comme tous les autres travailleurs, ont des droits

en matière de travail. Cependant, ils ne sont jamais respectés car l'employeur se trouve en position de force. Les conditions de travail sont pénibles, les horaires excessifs et les salaires inférieurs au minimum légal.

L'accès au logement est très difficile sans fiches de paie ou garanties financières. Les personnes en séjour irrégulier se retrouvent donc dans des logements précaires, voire insalubres et aux loyers disproportionnés. A Bruxelles et dans un certain nombre de grandes villes, il existe un soutien structurel pour les sans-abris. mais sa capacité est si faible qu'il n'offre pas de solution. Les familles avec des enfants mineurs peuvent légalement se rendre dans un centre d'accueil. Toutefois, s'ils revendiquent ce droit, ils sont placés dans un foyer de retour.

L'accès aux soins médicaux n'est possible que via « l'aide médicale urgente » accordée par les CPAS. La procédure est compliquée et est méconnue de la plupart des personnes en séjour irrégulier. Selon l'étude « Vers une réforme de l'accès aux soins de santé pour les sans-papiers » du KCE (2015), seuls 10% à 20% des personnes revendiquent ce droit. Pourtant les personnes sans-papiers sont en mauvaise santé physique et mentale à cause de la situation d'extrême pauvreté dans laquelle elles se trouvent.

Heureusement, les enfants peuvent (et doivent) aller à **l'école** même sans titre de séjour valable. Mais les parents ne reçoivent aucune aide financière pour le paiement des frais de scolarité

Pour les adultes sans-papiers, il n'est pas possible de suivre une formation. Pour s'inscrire à une formation pour adultes ou à l'université, il est presque toujours nécessaire de présenter un permis de séjour valable. Heureusement, certaines ASBL font de leur mieux pour ouvrir leurs cours (principalement des cours de langue et d'informatique) aux personnes en séjour irrégulier.

Les personnes en séjour irrégulier ont droit à **l'aide** juridique par l'intermédiaire d'un avocat, à condition qu'ils remplissent certaines conditions. La réforme de la législation en 2016, qui visait à lutter contre la surconsommation (non avérée) de l'aide judiciaire, a entrainé une sous-consommation entretemps.

Les groupes vulnérables, tels que les sans-papiers, ont beaucoup de difficultés d'accès en raison d'obstacles administratifs et financiers supplémentaires.

Les sans-papiers ont le droit de porter plainte s'ils sont victimes (de vol, de viol, de violence, etc.). Dans la pratique, cependant, ils ne le font pratiquement jamais, car ils risquent d'être arrêtés et emprisonnés au moment du dépôt de leur plainte.

En bref, les personnes en séjour irrégulier constituent un groupe extrêmement vulnérable auquel une série de droits fondamentaux sont niés

114

²⁹ Rédigée sur base de la brochure du CIRE (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers), « On ne choisit pas de vivre sans papiers », mai 2017)



LE TRAVAIL ET LES PERSONNES EN SÉJOUR IRRÉGULIER

Une personne doit déjà avoir un droit de séiour en Belgique pour avoir le droit de travailler. Il est également possible de venir en Belgique en tant que travailleur migrant. Dans ce cas, il faut d'abord qu'un employeur ait demandé un permis de travail pour cette personne. Ce n'est que lorsqu'une autorisation est délivrée par un ministère régional du Travail et le Département de l'immigration que la personne peut quitter son pays d'origine. Une personne qui vient en Belgique avec l'intention de travailler ici sans autorisation préalable ne pourra pas le faire.

En 2016, 15.389 permis de travail B³⁰ ont été délivrés en Belgique (renouvèlements compris). Les permis de travail B ont été principalement délivrés par la Flandre (50%), suivie de Bruxelles (39%) et enfin de la Wallonie (11%). Le groupe le plus important de travailleurs migrants vient de l'Inde, des États-Unis et du Japon. Ainsi, les travailleurs migrants ne constituent qu'une petite partie de l'ensemble du

marché du travail. Les migrants ne viennent donc pas voler les emplois des Belges!

En théorie : des droits du travail pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs

Bien que les personnes en séjour irrégulier ne soient pas autorisées à travailler, les droits du travail s'appliquent lorsqu'elles le font. Diverses lois nationales et internationales sont très claires à ce sujet et confient la responsabilité aux employeurs. Le droit du travail implique des principes généraux tels que :

- Une rémunération correcte et régulière
- Des conditions de travail sûres et saines
- Des congés
- Des préavis

Cela signifie que les employés victimes d'abus ou d'exploitation peuvent porter plainte contre leur employeur auprès des services d'inspection ou des tribunaux. En raison de la nature informelle de l'emploi, ces plaintes n'aboutissent souvent à rien car il est

extrêmement difficile de prouver ce qui s'est réellement passé ou non. De plus, les personnes en séjour irrégulier n'osent pas porter plainte de peur d'être arrêtées et expulsées.

Dans la pratique : des abus et exploitation

Dans la pratique, les employeurs abusent souvent des personnes en séjour irrégulier qui sont désespérément à la recherche d'une source de revenus afin de survivre car ces personnes sont prêtes à travailler, littéralement, à tout prix.

Les salariés employés au noir ne cotisent pas et ne peuvent pas bénéficier de la sécurité sociale. Cela signifie, par exemple, qu'ils n'ont aucun revenu s'ils tombent malades ou ont un accident. Ils n'accumulent pas non plus de droits à pension dont ils pourraient jouir à un âge plus avancé.

En général, les travailleurs en séjour irrégulier sont payés bien en dessous du salaire minimum.

De plus, il arrive souvent que les employeurs ne paient pas du tout ces employés ou augmente la charge de travail.

Les travailleurs en séjour irrégulier sont donc exploités à

grande échelle.

Même si le travailleur considère être raisonnablement payé, c'est principalement l'employeur qui en bénéficie. Après tout, l'employeur ne paie pas de cotisations et d'impôts sur le travail effectué, mais les retient pour son propre bénéfice. En outre, l'employeur dispose également d'une main-d'œuvre extrêmement flexible qui est prête à travailler à tout moment et à tout prix.



Saviez-vous?

Que le revenu moyen d'une personne en séjour irrégulier est de 145€/mois ?

Qu'un ressortissant d'un pays non-européen peut plus facilement travailler en Belgique s'il est hautement qualifié et qu'il justifie un contrat de travail avec un salaire minimum de 41.739€

Que la loi interdit aux personnes en séjour irrégulier de faire du bénévolat ?

¹¹⁶

³⁰ Le permis de travail B est un document administratif belge qui concerne l'emploi de travailleurs étrangers (Belgique) qui est limité à l'occupation chez un seul employeur et est valable 12 mois au maximum

³¹ Rédigée sur base de la brochure du CIRE (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers), « Les centres fermés », 2019)

\bigcirc

LES CENTRES FERMÉS

Un centre fermé est un lieu de privation de liberté où sont détenues des personnes en séjour irrégulier en attente d'être expulsées. La Belgique compte actuellement cinq centres fermés : quatre en Flandre et un en Wallonie. La construction de trois nouveaux centres fermés d'ici 2021 a été annoncée. La capacité actuelle d'environ 600 places sera ainsi presque doublée ; l'objectif du gouvernement est d'atteindre 1.066 places.

Selon la loi, une personne peut être détenue en centre fermé pour différentes raisons. Par exemple. si à son arrivée à la frontière, elle ne satisfait pas aux conditions pour entrer en Belgique. Ou bien une fois sur le territoire, si lors de sa demande d'asile à l'Office des étrangers, elle est soupçonnée de recourir à la procédure de manière abusive. Ou encore si elle ne possède pas de titre de séiour valable. Cela signifie donc que toutes les personnes en séjour irrégulier courent quotidiennement le risque d'être arrêtées et détenues en centre fermé (lors

d'un contrôle policier, lors de démarches administratives, lors de contrôles sur le lieu de travail, etc.)

La détention administrative est une mesure prise par l'Office des étrangers (à la différence de la détention pénale qui est ordonnée une autorité judiciaire). L'état belge définit la détention comme un moyen d'exécuter une mesure d'expulsion et non pas comme une sanction. Mais cette détention, même qualifiée « administrative », est une privation de liberté. L'infrastructure des centres fermé, les dispositifs de sécurité (doubles grilles, portes cadenassées. barreaux fenêtres), la surveillance quasiconstante des détenus, les règles de vie très strictes. le recours aux sanctions disciplinaires, l'organisation de fouilles. l'accès limité à l'air libre, etc. présentent de nombreuses analogies avec la prison.

Par ailleurs, les personnes qui sont enfermées dans un centre fermé ne connaissent pas l'issue et la durée de leur détention³². A la souffrance de la privation de liberté, s'ajoutent aussi les traumatismes liés à l'exil ou aux longues années passées en Belgique dans la clandestinité ou encore la peur de devoir retourner dans un pays où l'on est en danger. Cela a évidemment des conséquences très néfastes sur la santé mentale et physique des personnes détenues dans un centre fermé.

Les conditions de détention et d'expulsion sont très opaques. Peu d'informations à ce sujet parviennent aux associations et aux citoyens. Les témoignages des personnes enfermées font régulièrement état de violences de la part des gardiens ou agents en charge de ces expulsions, allant des propos racistes aux violences physiques.

Lors de nos ateliers, nous nous accordions pour dire que les centres fermés devraient être appelés prisons. Pourtant la détention en centre fermé est la clef de voute de la politique migratoire belge (ce qui confirme, à nouveau, son caractère sécuritaire et inhumain).

On n'enferme pas des enfants ?

À la suite de plusieurs condamnations par la Cour européenne des Droits de l'Homme, la Belgique avait cessé, en 2008, de détenir des mineurs en centres fermés. Le 14 aout 2018, la Belgique revient en arrière et autorise, à nouveau, la détention des familles avec enfants en centre fermé. Le Conseil d'Etat décide en avril 2019 de suspendre l'arrêté royal qui rendait possible la détention d'enfants. Cette décision est motivée par les nuisances sonores (dues à la proximité de certains centres de l'aéroport) auxquelles sont exposés les enfants enfermés. Début mai 2019. Maggie De Block annonçait la volonté du gouvernement et de l'Office des Étrangers de réaliser des travaux d'insonorisation dans les unités familiales des centres fermés... La suite est incertaine.

¹¹⁸

³² La durée de détention en centre fermé ne peut en principe excéder deux mois. Mais ce délai peut être prolongé une fois à certaines conditions, puis à nouveau jusqu'à huit mois maximum (mais uniquement sur décision du Ministre et en cas de danger pour l'ordre public ou pour la sécurité nationale). Mais dans la pratique, ces délais ne sont pas toujours respectés...

LUTTES ET MOBILISATIONS

Partout en Europe, les personnes en séjour irrégulier s'organisent pour lutter pour leurs droits.

En Belgique, des groupes autogérés de personnes en séjour irrégulier, « les collectifs sans papiers », se sont créés pour dénoncer leur situation et tenter d'influer la politique migratoire. Ces collectifs s'inscrivent dans une longue histoire de lutte politique.

Leurs revendications principales sont les suivantes :

- la régularisation de toutes les personnes en séjour irrégulier
- la fermeture des centres fermés
- la liberté de circulation
- l'arrêt des expulsions
- l'arrêt de la criminalisation des personnes en situations irrégulière
- le respect des droits fondamentaux (comme l'accès aux soins médicaux et à l'éducation)
- le respect et l'application des droits de l'enfant.

FOCUS SUR LA RÉGULARISATION

En l'absence d'autres voies légales, la revendication principale des collectifs « sans-papiers » est la régularisation.

« La régularisation est une procédure administrative qui permet à une personne qui n'a pas ou plus de titre de séjour en Belgique d'obtenir "exceptionnellement" une autorisation de séjour depuis le territoire belge »34.

Dans la loi sur le séjour des étrangers, il existe une disposition légale³⁵ qui sert de base à la procédure de régularisation et qui dit que des personnes peuvent être régularisées sur base de circonstances exceptionnelles (principalement pour des raisons humanitaires ou médicales). Dans ce cadre, le pouvoir d'appréciation de l'Office des étrangers est extrêmement large puisque les circonstances exceptionnelles ne sont pas définies précisément.

En 1974, 1999 et 2009, les collectifs sans-papiers en collaboration avec d'autres associations ont organisé des actions (occupations, grèves de la faim, manifestations, etc...) pour demander la régularisation des personnes en séjour irrégulier. À la suite de ces mobilisations, la Belgique a mis en œuvre des

campagnes de régularisation « one-shot » durant lesquelles les circonstances exceptionnelles ont été précisées et où l'Office des étrangers a traité les demandes au cas par cas. Dans ce cadre, de plus nombreuses régularisations ont été obtenues (50 000 personnes en 1999 ; 40 000 en 2009).

Aujourd'hui, les demandes introduites après la campagne de 2009 sont traitées par l'Office des étrangers toujours selon l'article 9 bis où ce qui constitue des « circonstances exceptionnelles » n'est toujours pas précisé³⁶. Cela crée une grande insécurité juridique.

En fait, la régularisation est considérée comme une politique d'exception, une faveur accordée à certaines personnes en séjour irrégulier. En 2018, seulement 1500 régularisations ont été autorisées.

Pour les collectifs sans-papiers, la régularisation est la seule solution pour obtenir un titre de séjour et donc des droits

Aujourd'hui, il existe de très nombreuses initiatives de personnes en séjour irrégulier qui s'organisent dans des groupes, projets et collectifs en vue d'obtenir des droits. Plusieurs collectifs, comme la Voix Sans Papiers de

³⁴ CIRE (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers), « Régularisation, où en est-on ? », avril 2014

³⁵ Article 9 bis de la loi du 15/12/1980

³⁶Le fait de vivre depuis longtemps en Belgique, d'y avoir des liens familiaux et sociaux, d'y travailler ou d'y avoir des enfants scolarisés ne sont pas nécessairement considérés comme des circonstances exceptionnelles.

Molenbeek, la Voix Sans Papiers de Saint-Josse, la Voix Sans Papiers de Liège, la Comité des Femmes Sans Papiers, le collectif d'Afghans, le collectif Latino-américain pour la régularisation, les Travailleurs Avec et Sans Papiers de la CSC, Mobilisation Groupe 2009, le collectif de la Maison des Migrants, etc. se sont rassemblés au sein de la Coordination des Sans-Papiers qui est née en 2014. Le but de la Coordination est de soutenir les actions indépendantes de chaque collectif et de mettre en place des actions en commun.

Les actions et revendications de ces collectifs sont très peu médiatisées. Pourtant, ils ont même créé des médias (Sans-Papiers TV, le journal des sans-papiers (JSP)) pour visibiliser leurs luttes.

A l'occasion des élections fédérales, régionales et européennes de mai 2019, la Coordination des sanspapiers a aussi réalisé un dossier reprenant leurs recommandations et revendications. Les porteparoles de ces différents collectifs sont des experts qui pourraient apporter un éclairage nouveau sur la situation des personnes en séjour irrégulier et sur les politiques migratoires de manière générale, mais la parole médiatique ne leur est que trop rarement accordée.

précisément celle des personnes « sans-papier » est la crise de notre siècle. C'est une honte pour les pays dits démocratique de laisser des êtres humains dans cette situation.

Rabia Benkhabba

07BIBLIOGRAPHIE Documents et sites consultés pour la rédaction de ce livret

ASSOCIATION DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS (AJP) ET ACTION CINÉ MÉDIAS JEUNES (ACMJ), « Le Manuel pédagogique des journalistes en classe sur http://www.ajp.be/telechargements/jec/manuel_pedagogique.pdf

ASSOCIATION DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS (AJP), « La diversité au sein de la profession de journaliste Association des journalistes professionnels Etude portant sur l'égalité et la diversité au sein des effectifs journalistiques en Fédération Wallonie-Bruxelles » sur http://www.ajp.be/telechargements/diversite/diversite2015.pdf

BONVOISIN, Daniel, « Entre liberté et dépendance, les médias sur le fil » sur https://media-animation.be/Entre-liberte-et-dependance-les-medias-sur-le-fil.html

BLOGIE Elodie, « La couverture médiatique de la migration plus négative en Flandre qu'en Belgique

francophone », Le Soir, mai 2019

(COLLECTIF) Anne DUJARDIN, Olivier STANDAERT, Adrien DE FRAIPONT, Fabienne LALOUX, Carmelo VIRONE, « Le métier de journaliste. De la précarisation à la recherche de nouveaux moyens d'action » sur https://smartbe.be/wp-content/uploads/2015/12/Etudes-Pigistes-Les-Cahiers-3.pdf

(COLLECTIF) Kati VERSTREPEN, Benoit DHONDT, Bobber LOOS, Katrin VERHAEGEN, Wout VAN DOREN, Jana SCHELLEMANS, Elsy BYUMA, Julie

GOEDHUYS, "Het vreemdelingenrecht in 101 antwoorden" Intersentia, 2019

COORDINATION SANS-PAPIERS Belgique, « Recommandations pour les élections fédérales, régionales et européennes du 26 mai 2019, enquête sur la situation des sans-papiers », avril 2019

CONSEIL DE DÉONTOLOGIE JOURNALISTIQUE, « Recommandation pour l'information relative aux personnes étrangères ou d'origine étrangère et aux thèmes assimilés » sur https://lecdj.be/telechargements/carnet-9-Recomm-personnes-etrangeres-avec-lexique-PQ-2.pdf

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS, « L'éducation aux médias en 10 questions », octobre 2011

CIRE (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers), « Ceci n'est pas un réfugié climatique », CIRE, avril 2010

CIRE (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers), « Régularisation, où en est-on? », CIRE, avril 2014

CIRE (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers), « On ne choisit pas de vivre sans papiers », CIRE, mai 2017

CIRE (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers), « Les centres fermés » CIRE, 2019

FALQUY Ingrid , « L'expatriation est-elle un euphémisme pour ne pas nommer l'immigration ? » sur https://www.slate.fr/story/176298/expatriation-immigration-connotation-racisme

FRAU-MEIGS Divina, « L'éducation aux médias (un kit à l'intention des enseignants, des élèves, des parents, des professionnels) » sur https://unesdoc.unesco.org/ ark:/48223/pf0000149278

FONSNY Pauline, « A l'usage des vivants », Belgique, Contre-ciels ASBL, 2019, documentaire, 28 minutes

LEHERTE Odile, « « Transmigrant » : un mot qui fait son chemin » sur https://www.rtbf.be/info/inside/detail_transmigrant-un-mot-qui-fait-son-chemin?id=10078922

LEONARD Sophie, "La logique médiatique fabrique-t-elle de l'uniformité ? » sur http://www.iteco.be/revue-antipodes/presse-radio-tele-medias-et-diversite/ Pluralisme-des-medias-et#nb2

MAZZOCCHETTI Jacinthe, YZERBYT Vincent, « CRISE MIGRATOIRE : LE DISCOURS MÉDIATIQUE ALIMENTE-T-IL LA PEUR DES MIGRANTS ? » dans Société en changement, n°7, mai 2019, UCL Louvain, iacchos

VERTONGEN Youri Lou, « Histoire de la figure du migrant depuis 1831 » sur http://inegalites.be/Histoire-de-la-figure-du-migrant

http://www.gettingthevoiceout.org/

http://regularisation.canalblog.com/

http://www.mineursenexil.be/

https://migrationsetluttessociales.wordpress.com/

https://sanspapiers.be/

https://www.semiraadamu2018.be/

08 CREDITS



Rédaction

Sarah Bahja Ellen De Leener Valentin Fayet

Animation

Sarah Bahja Valentin Fayet Ousmane Manli Maaika Santana Ronnie Tack

Avec les

interventions de

Abdoulkarim Bah

Apollinaire

Н.

Adama Barry

Berthe

Binta Fatmata Sowe

Charaf-Eddine Sadik

Hocein Quamara

Coco Bola

Delya-Ekonga Shelenge

Lucine Lowe

Sow

Rabia Benkhabba

.

Said Flouizi

Mohamed M'tiri

Stella Dimo

Fortunat Kabwe Beya

Bah Mamadou Moussa Mamadou Taslim Diallo Oury Diallo Boubacar Wann Balde Ibrahima Koin

Relecture

Benjamin Durand Sébastien Franco Maxime Kouvaras Maaika Santana

Graphisme

Aupluriel

Remerciements

Sophie Lejoly Flor Didden

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans la même collection :

- ➤ La propagande au ralenti tome I 1) de la propagande nazie à la publicité 2) la propagande du groupe Etat islamique
- ➤ La propagande au ralenti tome II Nous, les Belges, Eux les colonisés

Dans ce troisième volume de la propagande au ralenti, nous vous proposons d'interroger la représentation médiatique des personnes en séjour irrégulier afin de comprendre l'impact des messages médiatiques sur nos représentations du monde. A travers l'analyse de quatre extraits de journaux télévisés belges, cet outil offre des pistes pour déconstruire nos imaginaires et pour mieux comprendre la situation des personnes en séjour irrégulier.

Ce livret pédagogique a été réalisé par les associations ZIN TV, Pigment et Samenlevingsopbouw Brussel et un groupe de travail composé de personnes en séjour irrégulier et est destiné à toutes personnes souhaitant aborder ce sujet dans une perspective d'éducation aux médias.

Livre accompagné d'un DVD ©ZIN TV – 2019 www.zintv.org